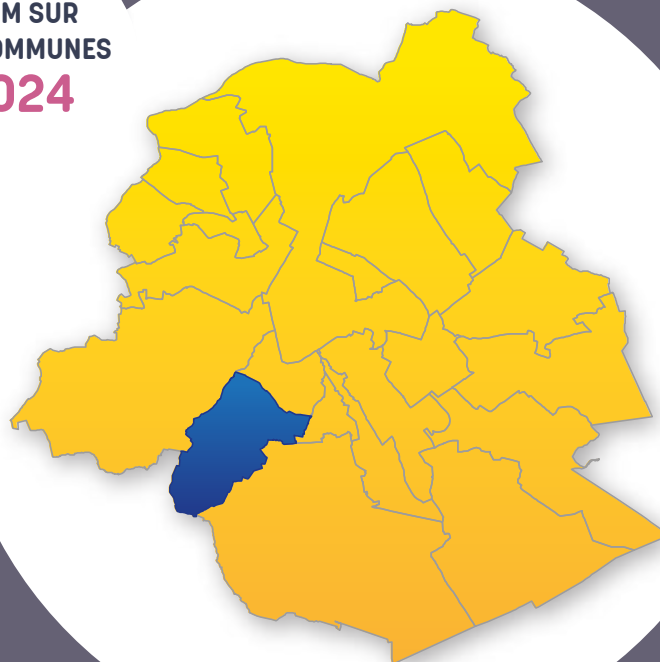


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

FOREST

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Forest, Région de Bruxelles-Capitale
et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

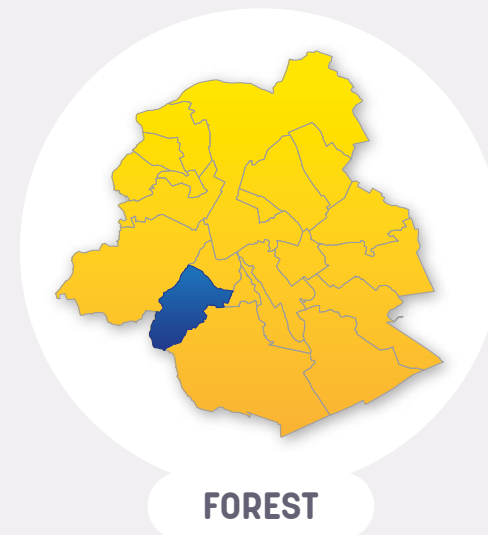
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

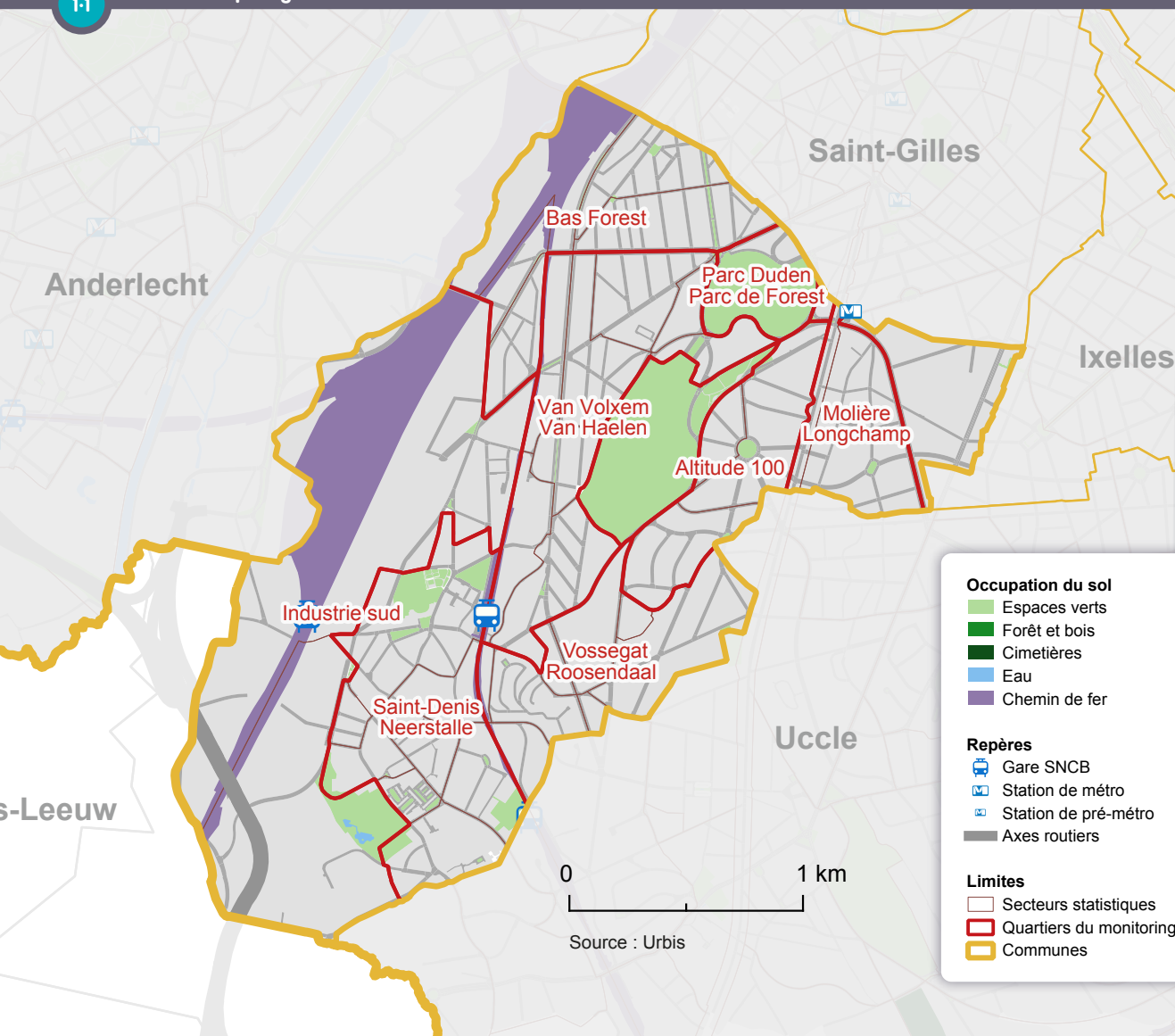


1. FOREST ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	31
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	31
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	35
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	36
2. POPULATION	9	8. FINANCES COMMUNALES	37
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	37
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	37
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	38
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	39
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	39
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	40
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	42
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	43
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	43
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	45
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	49
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	49
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	51
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	54
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	55
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	56
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	26	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	60
5.4. Caractéristiques des salariés forestois	27	BIBLIOGRAPHIE	61
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	28		
6.1. Situation générale	28		
6.2. Les spécificités économiques aforestois	28		
6.3. Migrations d'entreprises	30		

1. FOREST ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Forest



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Forest (6,3 km², 3,9 % du territoire régional) est une commune située au sud-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord par Anderlecht et Saint-Gilles, à l'est par Ixelles et Uccle et au sud-ouest par Drogenbos (Région flamande). Une grande partie de Forest est constituée d'une zone industrielle de la vallée de la Senne, abritant principalement l'industrie automobile et les chemins de fer.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Forest compte neuf quartiers, dont sept quartiers résidentiels. Deux de ces derniers se trouvent entièrement sur le territoire de Forest : Saint-Denis-Neerstalle et Van Volxem-Van Haelen. Les autres quartiers résidentiels sont à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas de Bas Forest (avec Saint-Gilles), Altitude 100, Molière-Longchamp et Voossegat-Roosendaal (avec Uccle) et Brugmann-Lepoutre (avec Ixelles et Bruxelles). Outre ces quartiers résidentiels, on trouve à Forest le quartier Industrie Sud (à cheval sur Anderlecht), peu densément peuplé, et le quartier inhabité Parc Duden-Parc de Forest.

- Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).
- Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

À l'échelle communale, la densité de population est de 8 998 personnes au km². La population est concentrée dans les parties nord et est de la commune

La structure paysagère et urbanistique de Forest est assez variée. Le territoire peut globalement être divisé en deux parties bien distinctes : le bas de Forest et le haut de Forest. Le bas de Forest se situe en bordure de la large vallée de la Senne, dans le nord et l'ouest de la commune, et est marqué par son passé industriel. Le haut de Forest, au caractère résidentiel plus dominant, recouvre la partie sud et est de la commune.

Bas de Forest

Cette partie de la commune comprend les **quartiers** Bas Forest, Van Volxem-Van Haelen, Saint-Denis-Neerstalle et la zone Industrie Sud qui s'étend jusqu'au canal Bruxelles-Charleroi (et dont environ la moitié se situe sur le territoire d'Anderlecht). On trouve dans la zone Industrie Sud, notamment l'usine de montage automobile Audi Brussels, qui constitue encore un pôle d'emplois important dans la commune. Le bas de Forest, au caractère populaire, est densément peuplée et compte un grand nombre de personnes issues de l'immigration. Le nord du bas de Forest fait partie du **croissant pauvre**.

Jusqu'au 19^e siècle, le bas de Forest est resté très rural. L'**urbanisation** a commencé au début du 19^e siècle autour du noyau villageois d'origine (Saint-Denis) et dans le nord de la commune. Sous l'effet de l'industrialisation (aménagement du canal en direction de Charleroi et du chemin de fer en direction de Mons et Luttre), les différentes parties du bas de Forest ont connu une urbanisation accélérée qui s'est accompagnée par un accroissement marqué de la population. D'autres zones du bas de Forest ne se sont urbanisées que dans l'entre-deux-guerres. Cela explique la présence d'une architecture Art Déco, que l'on retrouve à la fois dans les maisons bourgeoises situées sur le versant, dans les maisons ouvrières et les immeubles de rapport situés dans la vallée et dans le style des bâtiments industriels comme l'ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens. La plus grande vague d'urbanisation est intervenue dans les années 1960, avec la construction de larges immeubles d'appartements, notamment dans le quartier de Forest-National.

Sous l'effet de l'accroissement démographique régional et la disponibilité en terrains, le Bas de Forest a maintenu une production importante de logements ces 20 dernières années entraînant une augmentation de près de 10 000 habitants entre 2002 et 2022 (+21%). Ce développement s'est concentré principalement entre l'avenue Van Volxem et l'usine Audi, et à proximité de la chaussée de Neerstalle.

Haut de Forest

La zone du haut de Forest s'étend vers l'est sur un plateau et comprend les **quartiers** plus aisés Vossegat-Roosendaal (incluant la cité-jardin Messidor), Altitude 100, Molière-Longchamp et Brugmann-Lepoutre, et une très petite partie du quartier Haut de Saint-Gilles. Le haut de Forest

n'a commencé à s'urbaniser qu'à partir du dernier quart du 19^e siècle, avec l'aménagement du Parc de Forest, l'ouverture du Parc Duden et la réalisation de la jonction entre les deux. L'urbanisation s'est accélérée pendant l'entre-deux-guerres avec notamment l'aménagement des quartiers Altitude 100 et Brugmann. La partie comprise entre l'ancien noyau villageois et l'avenue des Sept-Bonniers ne s'est, pour sa part, urbanisée qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Dans le haut de Forest, le développement urbain récent est principalement l'œuvre de particuliers et de promoteurs privés.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Forest se situe à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne** et dispose donc d'un parc immobilier assez hétérogène. Une part relativement importante des logements sont plutôt anciens : les logements construits avant 1945 représentent deux tiers du parc immobilier. En particulier, dans le bas de Forest, le parc de logements est souvent obsolète et moins confortable.

Les logements sociaux sont assez peu nombreux dans la commune : on recense 5 logements sociaux pour 100 ménages privés (contre 7 pour 100 à l'échelle de la Région bruxelloise). La commune compte deux cités-jardins : la cité Forest Vert, dont certaines des petites maisons ouvrières ont été remplacées par de grands immeubles, et le quartier Messidor. Les logements sociaux à l'angle de la rue Marconi et de la rue Rodenbach témoignent du riche patrimoine architectural de la commune.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

En lien avec son processus d'urbanisation entamé au 19^e, la population de Forest a augmenté de façon significative au début du 20^e siècle. La **population** a été multipliée par quatre entre 1890 et 1910 et la courbe atteint un premier pic (plus de 55 000 habitants) vers 1970. Le nombre d'habitants baisse ensuite de manière régulière, pour atteindre un minimum en 2001. La population réaugmente rapidement au début des années 2010. Ces dernières années, la croissance démographique a ralenti. Sur l'ensemble de la période 2012-2022, la population de Forest a augmenté à un rythme un peu plus faible que la moyenne régionale. Au 1^{er} janvier 2022, Forest compte 56 616 habitants, ce qui représente 5 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 8 998 habitants au km², ce qui en fait une commune un peu plus densément peuplée que la Région dans son ensemble. Cette valeur est influencée (vers le bas) par la présence de plusieurs espaces qui ne sont pas dédiés au logement sur le territoire communal.

De manière générale, la commune connaît des **mouvements migratoires** (entrées et sorties en proportion de la population) moins intenses que la Région dans son ensemble. Les migrations internationales sont plus faibles (tant pour les immigrations que pour les émigrations) : le solde migratoire international de la commune est plus faible que la moyenne. La commune présente un solde migratoire interne moins négatif que la moyenne régionale. L'**âge moyen** y est de 38 ans. La structure par âge de la population forestoise est sensiblement similaire à celle de la population régionale : un habitant sur 5 a moins de 18 ans et les plus de 65 ans composent 13 % de la population. Cette structure par âge a peu évolué au cours des dix dernières années.

Au niveau des **nationalités**, 35 % de la population forestoise n'a pas la nationalité belge, soit une proportion similaire à celle de la Région. La majorité de ces personnes sont issues de pays de l'**UE-14** (53 %). Celles-ci sont en effet nettement plus représentées au sein de la population non-belge de la commune que dans celle de la Région. Les ressortissants d'Afrique du Nord et d'Amérique latine sont légèrement surreprésentés. Les ressortissants de l'**UE-13** sont quant à eux sous-représentés dans la commune, mais ils sont tout de même le deuxième groupe de non-belges de la commune. Les Français constituent la nationalité étrangère la plus fréquente dans la commune : ils représentent près de 20 % des non-belges et 7 % de la population totale de la commune. Leur nombre augmente régulièrement les dernières années.

Les **personnes isolées** sont présentes de façon importante dans la commune : elles constituent 44 % des ménages, ce qui est néanmoins inférieur à la moyenne régionale (47 %). Dans la commune, près d'un ménage sur quatre est constitué d'un couple avec enfant, et les **familles monoparentales** sont légèrement plus présentes que dans la Région. Les ménages de quatre personnes sont ceux qui ont le plus augmenté dans la commune. Certaines évolutions démographiques sont liées à la création de nouveaux ensembles résidentiels, comme dans le secteur Bollinckx par exemple.

Profil socio-économique

La commune de Forest est caractérisée par une population au profil socio-économique relativement diversifié, mêlant surtout classes moyennes et défavorisées.

Certains indicateurs positionnent Forest plus favorablement que la moyenne régionale. C'est le cas du **taux d'activité** ou du **taux d'emploi**, qui sont plus élevés dans la commune qu'au sein de la Région. Les différences ne sont toutefois pas très importantes. Le revenu médian des Forestois est également légèrement plus élevé que celui des Bruxellois dans l'ensemble. La part de seniors qui bénéficient de la **GRAPA** est un peu plus faible à Forest, de même que la part de la population totale bénéficiant de l'**intervention majorée pour les soins de santé (BIM)**. Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit que la situation moyenne bruxelloise est, à bien des égards, peu favorable, par exemple au regard de la situation dans les autres Régions belges.

Mais d'autres aspects sont par contre moins favorables à Forest. Le chômage est ainsi plus important dans la commune, qu'il s'agisse du chômage global, du chômage des jeunes ou encore du chômage de longue durée. La part des jeunes adultes (18-24 ans) qui bénéficient d'un **RIS** est également un peu plus élevée dans la commune. Par ailleurs, les naissances surviennent un peu plus fréquemment dans des ménages monoparentaux.

Cette diversité des situations socio-économiques se marque dans l'espace. Certains secteurs, situés dans l'ancien axe industriel de la vallée de la Senne (le bas de la commune), accueillent des populations qui cumulent des difficultés. D'autres, situés dans le haut de la commune accueillent des populations plus aisées. Ainsi, les revenus médians varient du simple au double selon les secteurs statistiques, le chômage varie d'un facteur huit selon les secteurs, etc. Par ailleurs, si le revenu médian a augmenté dans de nombreux secteurs, il a aussi diminué dans des secteurs qui, ensemble, accueillent 17 % de la population.

Au niveau des **caractéristiques du tissu d'entreprises**, la commune de Forest accueille, en proportion du nombre d'habitants, un peu moins d'entreprises que la Région bruxelloise dans son ensemble, en particulier en termes d'établissements. La proportion d'ouvriers est très importante, du fait de la présence de l'usine d'assemblage automobile Audi. Cette usine emploie à elle seule de nombreux travailleurs forestois (3 100), ce qui est à mettre en lien avec la spécificité ouvrière et masculine de la structure locale de l'emploi salarié.

Le **taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance** est de 34 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 20 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ces nombres sont faibles, inférieurs à la moyenne régionale.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la répartition des élèves par filière est similaire à celle de la Région. Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 21,5 % des garçons et 17 % des filles du secondaire résidant à Forest, soit des proportions élevées, similaires à celles de la Région.

Le **bâti résidentiel** de la commune est un peu plus ancien que le bâti régional. Les trois quarts des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1945. Tant les logements de petite taille que ceux de grande taille y sont légèrement sous-représentés, à l'inverse des logements de 4 pièces. Les **prix de l'immobilier** sont plus élevés à Forest qu'au sein de la Région. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon plus importante à Forest (respectivement +30 % et +33 %) qu'en général dans la Région.

Le nombre de **logements sociaux** (1 327) rapporté au nombre de ménages est plus faible à Forest (5 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages). La commune compte également 179 autres logements publics et 416 logements privés loués via des

agences immobilières sociales. De façon générale, les logements à finalité sociale sont moins présents dans la commune que dans la Région, sauf pour les logements en AIS.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Forest au cours de la période 2015-2020 a été tantôt déficitaire, tantôt excédentaire. Les fonds et dotations sont une source importante de revenus pour la commune de Forest, davantage que pour les autres communes en moyenne. Malgré un taux d'imposition forestois supérieur à la moyenne régionale, l'impôt additionnel sur le précompte immobilier (par habitant) est moins élevé dans la commune, en lien avec la relativement faible présence de bureaux. La rentabilité de l'impôt additionnel sur l'impôt des personnes physiques est plus élevée à Forest, ce qui s'explique à la fois par un taux plus élevé, mais aussi par des revenus en moyenne un peu plus élevés.

À Forest, plus de la moitié des ménages ne disposent pas de voiture, soit une proportion équivalente à celle de la Région. L'offre de voitures partagées **Cambio** y est moins élevée qu'à l'échelle de la Région, mais l'utilisation de ces voitures y est supérieure.

Forest apparaît comme une commune *moins verte* que la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes), ce malgré la présence des parcs Duden et de Forest. La part du territoire sous couverture arborée, mais aussi sous couverture végétale, est moins importante à Forest qu'au sein de la Région dans son ensemble et la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts accessibles est largement supérieure à la moyenne régionale.

Santé des habitants

L'état de santé des Forestois est légèrement meilleur que celui de l'ensemble des habitants de la Région. L'espérance de vie est un peu plus élevée dans la commune, et, au cours des dernières années, elle a davantage progressé localement que pour l'ensemble de Bruxelles.

Si les prévalences des maladies chroniques (diabète, maladies cardiaques, broncho-pneumopathie chronique obstructive) sont similaires à ce qui s'observe dans la Région, la géographie, par exemple de la prévalence du diabète, témoigne de la persistance d'inégalités sociales de santé.

1.3. ENJEUX

L'accessibilité financière des logements et la croissance des prix de l'immobilier

À Forest comme dans de nombreuses communes, l'accès à un logement abordable et de qualité est difficile pour de nombreux habitants. Les prix de l'immobilier ont augmenté de façon importante dans la commune, et 7 % des ménages de la commune sont en attente pour un logement social. Par ailleurs, certains indices laissent penser que la commune pourrait encore connaître une croissance des prix sur les marchés locatifs et acquisitifs privés.

Certains projets immobiliers (de grande ou de petite ampleur) à destination de classes moyennes ou moyennes supérieures ont vu le jour dans des quartiers autrefois plus exclusivement populaires, dans le bas de la commune. L'ouverture et le développement d'une offre culturelle et récréative dans le bas de la commune (Wiels, Brass, ABY, Rosas, etc.) peut contribuer à attirer une population plus aisée, accroissant le risque d'augmentation du coût du logement dans ces quartiers. Ces transformations ne concernent pas que le bas de la commune : dans le haut de la commune également, certains éléments laissent penser que de nouveaux habitants aux revenus plus élevés se sont installés.

La question de l'accessibilité financières des logements représente un enjeu pour les habitants (anciens ou nouveaux) de la commune, qui dispose par ailleurs de peu de logement sociaux ou publics à destination des plus précaires.

La prise en charge de la petite enfance.

À Forest, les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées, et plus d'une naissance sur cinq survient dans un ménage composé d'une femme seule. Par ailleurs, près d'une naissance sur cinq a également lieu dans un ménage où aucun parent n'a de revenus du travail.

Le nombre d'enfants de moins de trois ans a diminué dans la commune, mais moins que dans la Région. Le taux de couverture de l'accueil est faible dans la commune. La commune ne compte qu'à peine une place à tarif selon le revenu pour 5 enfants.

Le développement de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans est donc un enjeu pour de nombreuses familles de la commune. Par ailleurs un tel développement peut contribuer à améliorer l'accès des parents au marché du travail ou à des formations qualifiantes.

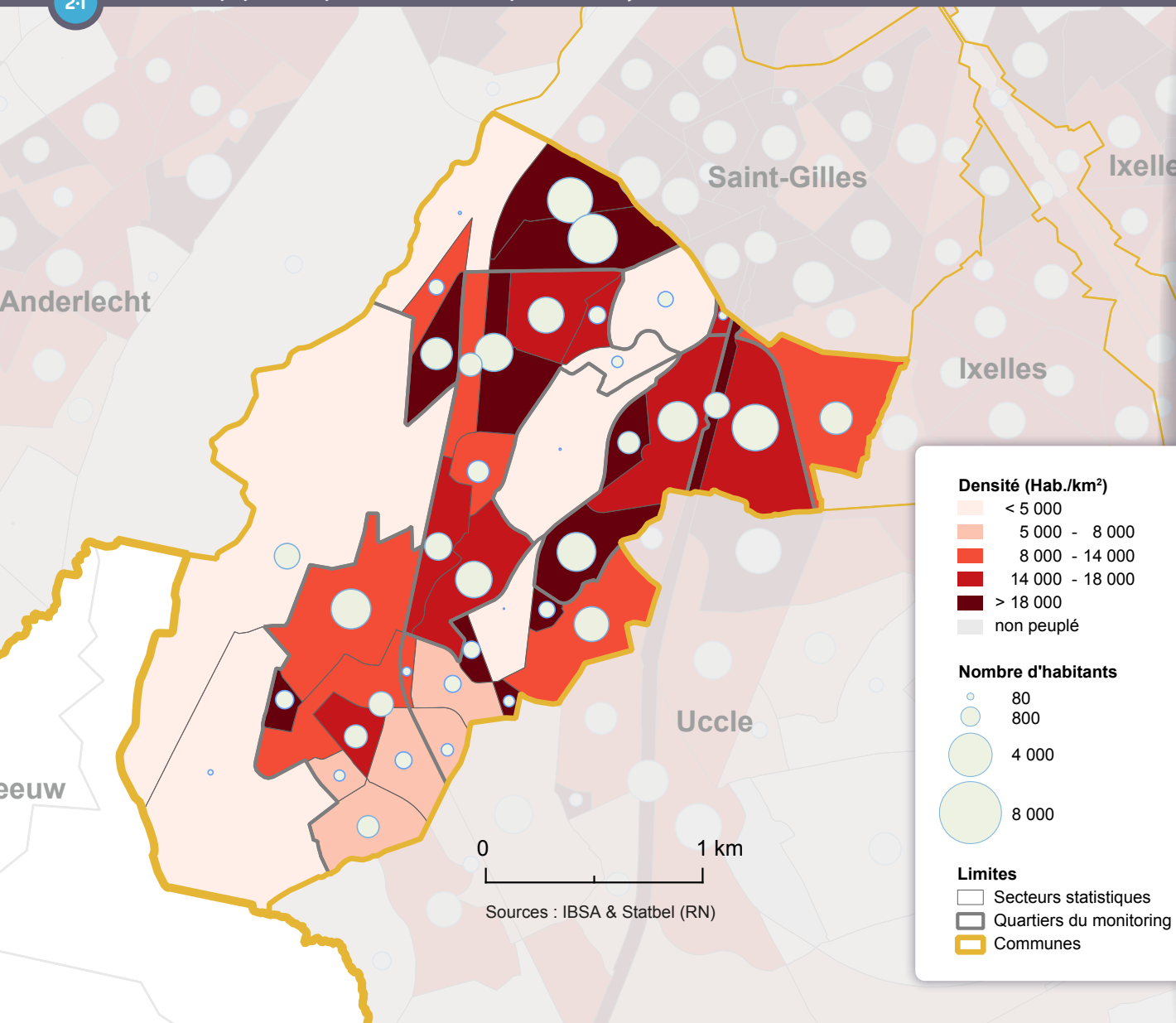
Précarité et inégalités socio-spatiales importantes

Si le revenu médian positionne Forest légèrement au-dessus de la moyenne régionale, il faut garder à l'esprit que la population de la commune est diversifiée et qu'elle accueille des habitants en situation de précarité. En particulier, le chômage des jeunes y est élevé et ceux-ci vivent relativement souvent avec un revenu d'intégration sociale. Les inégalités de retard scolaire entre les élèves de la filière générale et des filières techniques et professionnelles sont encore plus marquées qu'à l'échelle régionale. Enfin, les inégalités sociales se traduisent avec force sur le territoire de la commune, et certains quartiers cumulent ainsi des difficultés socio-économiques, un bâti ancien, une faible accessibilité aux espaces verts, des niveaux de pollution plus importants etc. Cela représente un enjeu pour la commune.

2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Forest, 1^{er} janvier 2021



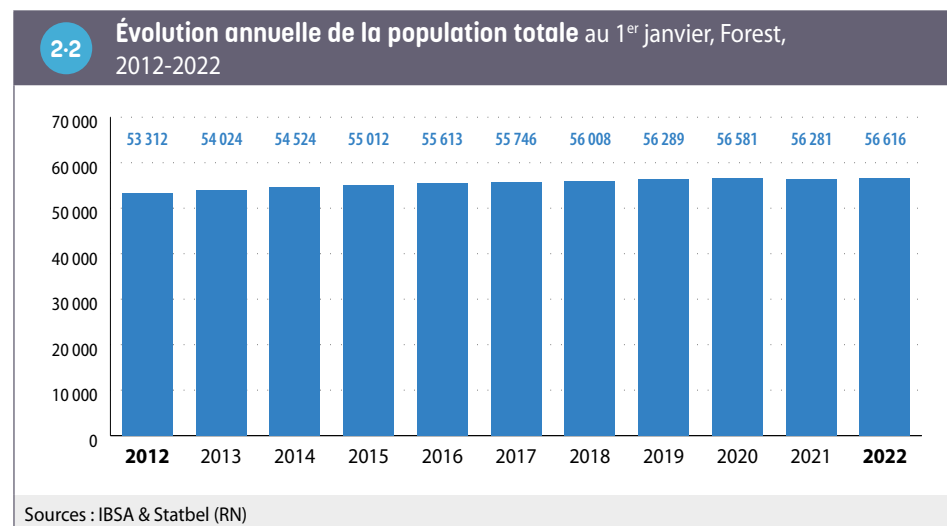
2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Forest compte officiellement 56 616 habitants, soit 5 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 8 998 habitants au km², ce qui en fait une commune un peu plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 habitants au km²).

Cette moyenne communale masque la présence de situations variables au sein du territoire forestois 2-1. Dans certains secteurs statistiques, la fonction résidentielle ne domine pas et la densité est donc plus faible. C'est le cas des secteurs qui accueillent (en partie) des infrastructures de transport (secteur Bollinckx ou Rue de Charroi), des espaces verts (Parc Duden ou Parc de Forest), des infrastructures récréatives (Forest National — Stade) ou un mélange d'infrastructures sportives, d'espaces verts et d'activités économiques (Bempt). Dans certains secteurs, la faible densité de population s'explique par le type de bâti, composé de villas bourgeoises à quatre façades (Reine Marie-Henriette par exemple). À l'inverse, les situations de vie dans des espaces densément peuplés sont fréquentes à Forest : 36 % de la population réside dans des secteurs où la densité est supérieure à 20 000 habitants au km² (contre 29 % à l'échelle régionale). Les secteurs les plus densément peuplés se situent dans le nord de la commune.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population de Forest a augmenté, à un rythme un peu plus faible que la Région (+6 % contre +7 % au niveau régional). La population forestoise a augmenté plus rapidement durant la période 2012-2016 que par la suite ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population de Forest a légèrement augmenté, un peu plus qu'au niveau régional (+0,6 % contre +0,2 % dans la Région).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** (pour 1 000 habitants) est positif à Forest (6,9 ‰), le nombre de naissances (770) étant supérieur au nombre de décès (381). Le solde naturel de la commune est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Ceci s'explique à la fois par un taux de natalité plus élevé et un taux de mortalité plus faible dans la commune.

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Forest. Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Forest (4 563) est donc moins élevé que le nombre de personnes qui ont

quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (5 093) en 2021. En proportion de la population, ce solde est moins négatif à Forest (-9 ‰) qu'au sein de la Région (-17 ‰). Dans les communes où ce solde est le plus élevé (Saint-Gilles ou Saint-Josse par exemple), il peut être jusqu'à quatre fois plus négatif qu'à Forest.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Forest (1 616) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Forest pour s'installer à l'étranger (1 103)³. Ce solde pour 1 000 habitants est toutefois inférieur à Forest (9 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰) ²⁻³.

Ainsi, à Forest, le solde naturel et le solde migratoire international sont positifs et permettent de compenser le solde migratoire interne négatif.

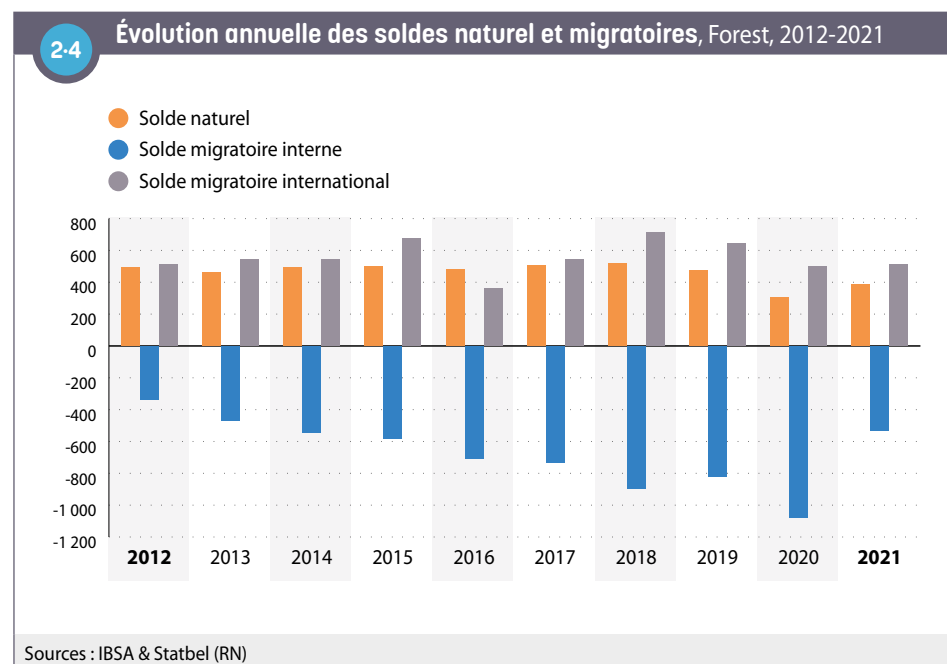
2-3 Mouvement de la population en 2021

	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	770	13,6 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	381	6,7 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	389	6,9 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	4 563	80,8 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	5 093	90,2 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-530	-9,4 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	1 616	28,6 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	486	8,6 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	1 103	19,5 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	161	2,9 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	513	9,1 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	325	5,8 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	335	0,6 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,6 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

De 2012 à 2021 (sans considérer l'année 2020, particulière en raison du Covid), le solde naturel a toujours été positif et a oscillé entre 389 et 516. Le solde migratoire international a été positif chaque année depuis 2012, et a davantage fluctué. Le solde migratoire interne a systématiquement été négatif, et a baissé de façon continue entre 2012 et 2018. Toujours en écartant l'année 2020, le solde migratoire interne a ensuite remonté depuis 2018 ²⁻⁴.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique, mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. En 2019, on dénombre davantage de naissances dans les Bulletins (870) que dans le Registre de population officielle (851) à Forest (soit une différence relative de 2 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région).

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 724 personnes ont reçu une **aide médicale urgente** (AMU) du CPAS à Forest⁴, soit 4,8 % des AMU octroyées en Région bruxelloise. En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion de bénéficiaires de l'AMU à Forest (1,3 %) correspond à la proportion régionale (1,2 %). Au vu de ces indications, la population sans-papier semble assez présente sur le territoire de Forest, dans une proportion similaire à celle de la Région⁵.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La structure d'âge de la population à Forest est similaire à celle de la structure d'âge de la population régionale. Les 18-64 ans constituent près des deux tiers de la population (65 %), plus d'un Forestois sur cinq a moins de 18 ans et plus d'un Forestois sur huit a plus de 65 ans ²⁻⁵.

Entre 2012 et 2022, la structure d'âge est restée relativement stable : tant l'importance des différents groupes d'âge dans la population ²⁻⁵ que les âges moyens ²⁻⁶ sont restés stables. L'âge moyen des hommes a néanmoins un peu augmenté. Au 1^{er} janvier 2022, l'âge moyen à Forest est de 38 ans, soit une valeur similaire à celle de la Région.

⁴ Source : SPP Intégration sociale.

⁵ Selon une estimation du KCE (2015), la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui diminué entre 2012 et 2022, à l'instar de celui de la Région : les personnes très âgées (plus de 80 ans) représentent une part plus réduite des personnes de 65 ans et plus au 1^{er} janvier 2022 que dix ans auparavant. Ce coefficient est très légèrement plus bas à Forest qu'au sein de la Région **2-6**.

Forest compte plus de femmes que d'hommes : comme dans la majorité des communes bruxelloises, le rapport de masculinité (le nombre d'hommes pour 100 femmes) dans la commune (94 pour 100 femmes) est inférieur à 100. Ce rapport a toutefois augmenté entre 2012 et 2022 **2-6**.

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Forest				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	12 042	22,6	12 579	22,2	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	33 908	63,6	36 595	64,6	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	7 362	13,8	7 442	13,1	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	53 312	100	56 616	100	1 138 854	100	1 222 637	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Forest		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	37,7	38,0	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	36,1	36,9	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	39,1	39,1	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	31,5	28,3	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	92,5	94,3	94,3	96,5

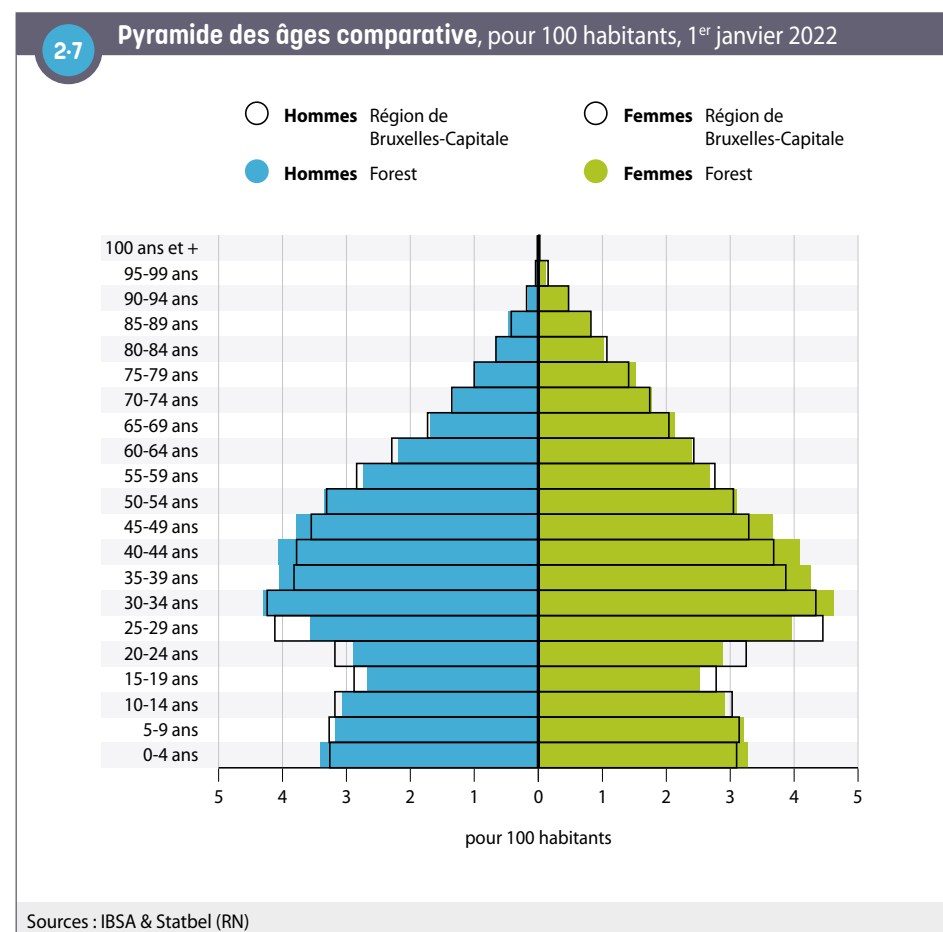
Sources : IBSA & Statbel (RN)

De façon générale, la proportion d'hommes est à mettre en lien avec :

- L'âge de la population communale. Il naît généralement un peu plus de garçons que de filles. Ce rapport s'atténue puis s'inverse au cours des âges de la vie, les femmes étant finalement largement majoritaires parmi les seniors. L'espérance de vie des femmes est donc plus longue : à chaque âge de la vie, les hommes meurent plus que les femmes. Une population plus jeune sera dès lors moins féminine.

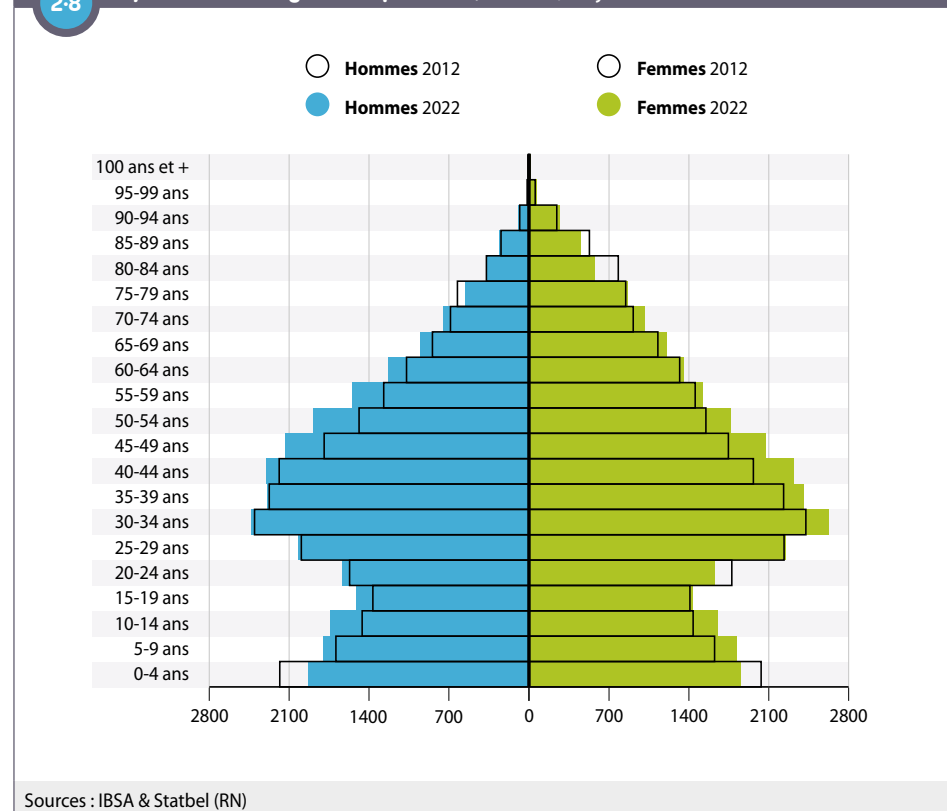
- La présence de populations issues de certaines immigrations. Certaines migrations sont davantage le fait d'hommes que de femmes et elles concernent par ailleurs plutôt des jeunes adultes.

La première pyramide des âges comparative **2-7** présente dans le détail la répartition par âge et par sexe de la population à Forest et dans la Région. La forme globale de la pyramide de la population forestoise est similaire à celle de la population régionale, mais certaines différences existent toutefois. Les classes d'âge de 10 à 29 ans sont sous-représentées dans la commune, particulièrement les 25-29 ans. À l'inverse, les 30-54 ans sont davantage présents dans la commune, et ce davantage pour les femmes que pour les hommes. Au-delà, les différences, quand elles existent, sont faibles.



La deuxième pyramide des âges permet d'analyser l'évolution de la population forestoise entre 2012 et 2022 ²⁻⁸. Elle permet de constater que la croissance de la population n'a pas concerné toutes les classes d'âge. Si le nombre d'enfants de moins de 4 ans a diminué (voir aussi chapitre ³, Petite Enfance), le nombre d'enfants plus âgés (5-9 ans) et d'adolescents (10-19 ans) a par contre augmenté. Le nombre de 75-89 ans a également diminué dans la commune. Certaines croissances sont différentes selon le sexe. Ainsi, le nombre de femmes de 30 à 44 ans a davantage augmenté que celui des hommes du même âge, et c'est l'inverse pour les 50-69 ans.

2-8 Pyramide des âges comparative, Forest, 1^{er} janvier 2012 et 2022

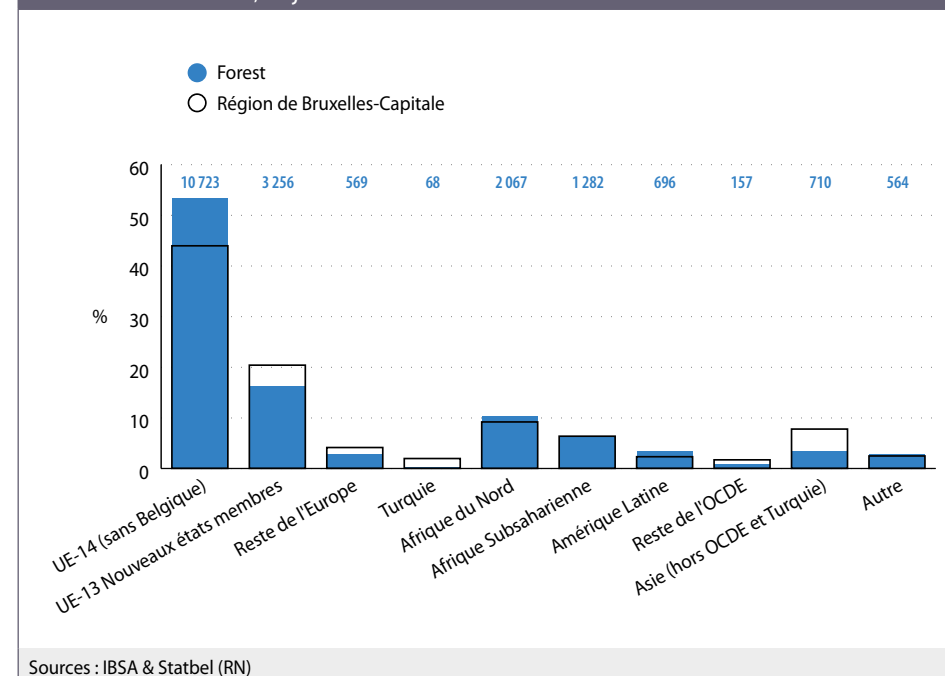


2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 20 092 personnes (35 % de la population de Forest) sont de nationalité étrangère, soit une valeur similaire à la Région (36 %). À Forest comme dans la Région, la part de non-Belges dans la population a augmenté entre 2012 et 2022. Dans la commune, le pourcentage est passé de 33 % en 2012 à 35 % en 2022, soit une croissance de même importance que dans la Région dans son ensemble.

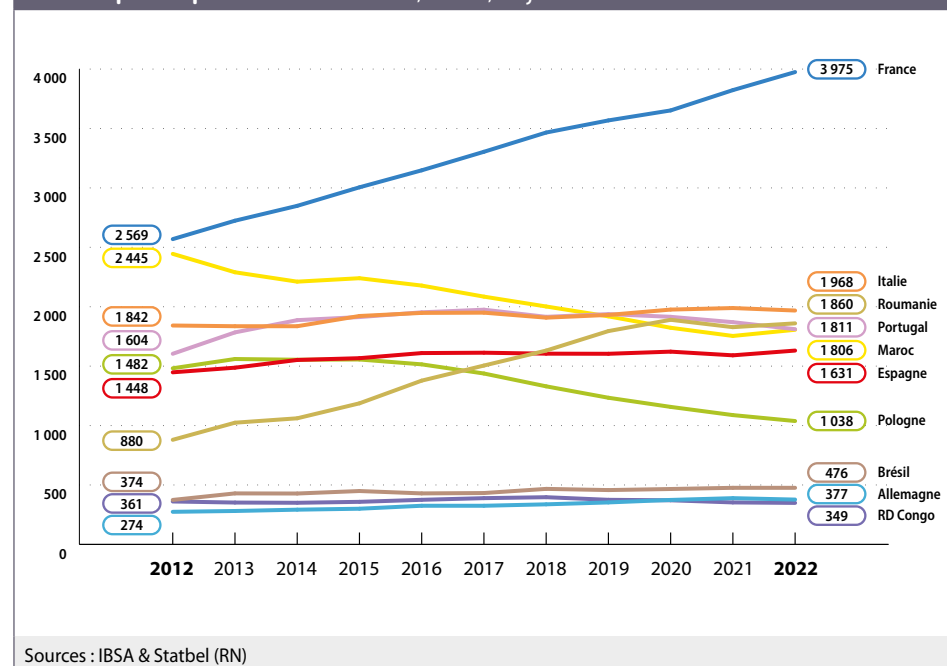
Parmi les habitants de nationalité étrangère, 53 % sont ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), une proportion bien supérieure à la Région dans son ensemble (44 %). Les ressortissants d'Afrique du Nord et d'Amérique Latine sont quant à eux légèrement surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère à Forest. À l'inverse, les ressortissants de l'UE-13, du reste de l'Europe, d'Asie ou de Turquie y sont sous-représentés par rapport à la situation régionale ²⁻⁹.

2-9 Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2022



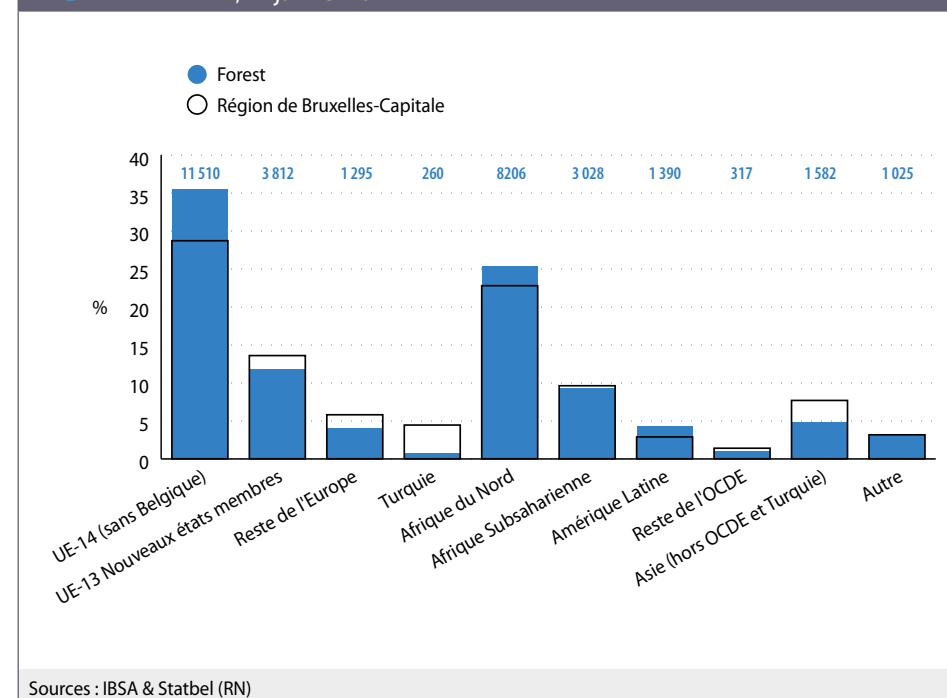
Les Français constituent de très loin la population étrangère la plus représentée à Forest au 1^{er} janvier 2022 : ils constituent 20 % de la population non belge. Entre 2012 et 2022, leur nombre a été multiplié par 1,5. Les Italiens constituent le deuxième groupe de non belges dans la commune, et leur nombre est resté relativement stable au cours de la dernière décennie. Les Portugais, quatrième groupe, ont connu une dynamique assez similaire. Les Roumains sont aujourd'hui le troisième groupe le plus important, et ceci résulte d'une croissance importante : depuis 2012, leur nombre a plus que doublé. Les Marocains, qui constituent le deuxième groupe étranger en 2012, sont aujourd'hui en cinquième position : leur nombre a diminué de façon continue depuis dix ans 2:10.

2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Forest, 1^{er} janvier 2012-2022



Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 35 % des Forestois n'ont pas la nationalité belge en 2022, 50 % ne l'avaient pas à la naissance. Une partie importante de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a quatre fois plus d'habitants nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (8 206 personnes) qu'il n'y a de personnes avec une nationalité nord-africaine (2 067 personnes). Les personnes nées avec une nationalité de l'UE-14 (hors Belgique) constituent plus du tiers des personnes qui n'avaient pas la nationalité belge à la naissance à Forest. Ce groupe est surreprésenté par rapport à la moyenne bruxelloise. Il en va de même des personnes nées avec une nationalité d'Afrique du Nord et d'Amérique Latine 2:11.

2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022

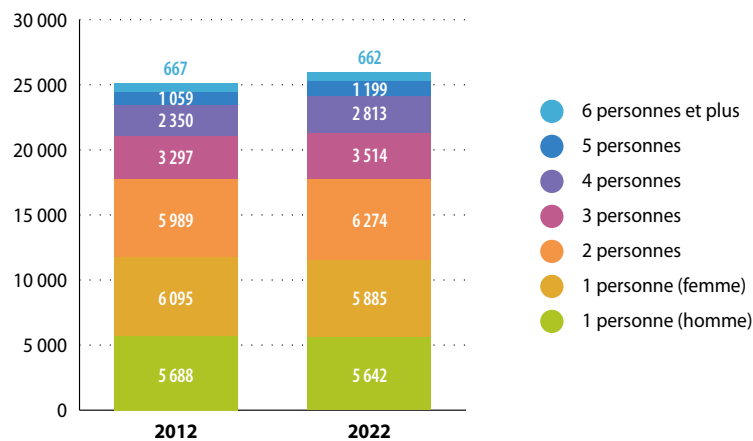


2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Forest compte 25 989 ménages privés, soit 844 de plus qu'en 2012 ²⁻¹². La population a augmenté un peu plus rapidement que le nombre de ménages : la taille moyenne des ménages a donc légèrement augmenté. Au 1^{er} janvier 2022, les ménages forestois sont en moyenne composés de 2,16 personnes (2,15 pour la Région). Entre 2012 et 2022, le nombre de ménages d'isolés a diminué (celui des hommes isolés est resté quasiment stable). Les ménages de 4 personnes sont ceux qui ont le plus augmenté dans la commune, et leur augmentation est supérieure à celle observée dans la Région. Par contre, les ménages de 5 personnes ont augmenté moins rapidement, même si l'augmentation n'est pas négligeable (+13 %). Les ménages de 6 personnes et plus sont restés quasiment stables, alors qu'ils ont augmenté (+10 %) dans l'ensemble de la Région.

À Forest, la proportion de personnes isolées parmi les ménages (44 %) est légèrement inférieure à celle de la Région (47 %) ²⁻¹³. Il s'agit toutefois du type de ménage le plus fréquent. À l'inverse, les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées : elles constituent 13 % des ménages de la commune.

2-12 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Forest, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Forest		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	11 462	44,1	263 886	46,8
Couples sans enfant	3 864	14,9	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	6 168	23,7	131 805	23,4
Familles monoparentales	3 398	13,1	65 482	11,6
Autres	1 097	4,2	21 365	3,8
Total	25 989	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

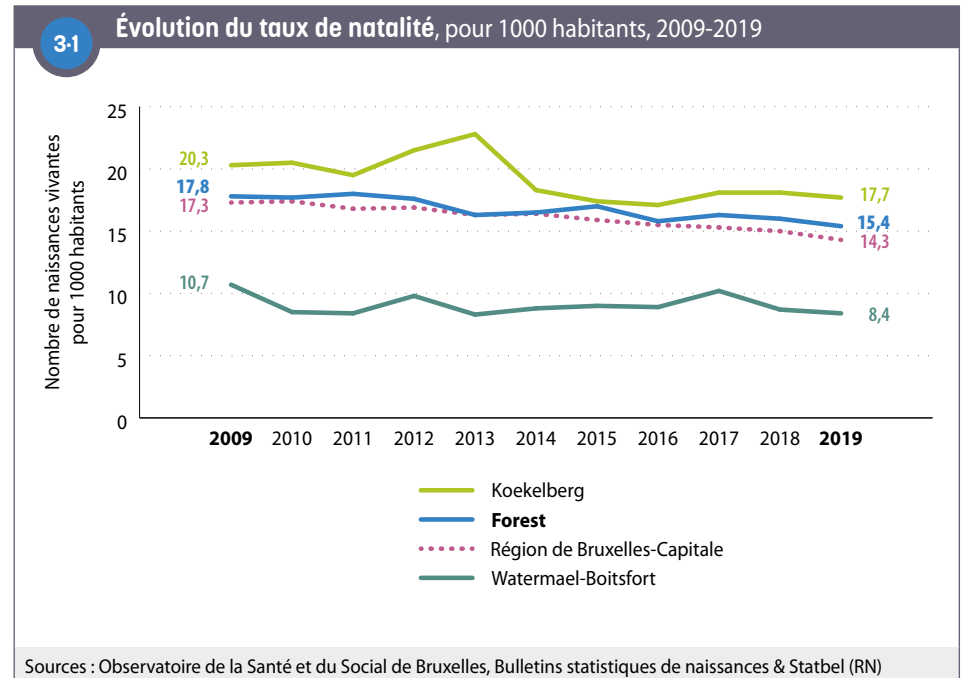
En 2019, sur la base des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population, mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 870 enfants sont nés dans un ménage forestois. Le [taux de natalité](#) à Forest s'établit cette année-là à 15 ‰, ce qui en fait un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale (14 ‰).

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

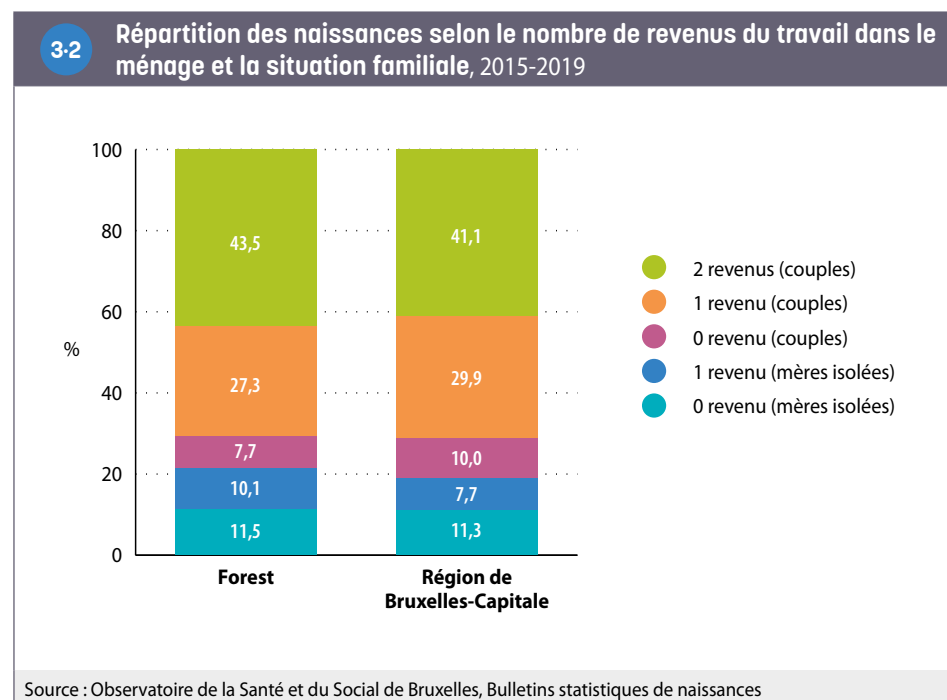
À Forest, le taux de natalité légèrement supérieur à la Région s'explique avant tout par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) un peu plus élevé qu'en moyenne (1,7 à Forest contre 1,6 pour la Région). En effet, les femmes en âge de procréer ne sont pas surreprésentées dans la commune.

Comme dans les autres communes bruxelloises, le taux de natalité a baissé à Forest : il était de 18 ‰ en 2009 ³⁻¹.



À Forest, plus d'une naissance sur cinq (21,5 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule (contre 19 % à l'échelle régionale). Il s'agit de la quatrième commune bruxelloise avec la plus grande fréquence de naissances dans ce type de famille. Pour 11 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

Plus globalement, 19 % des naissances forestoises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, contre 21 % en Région bruxelloise.

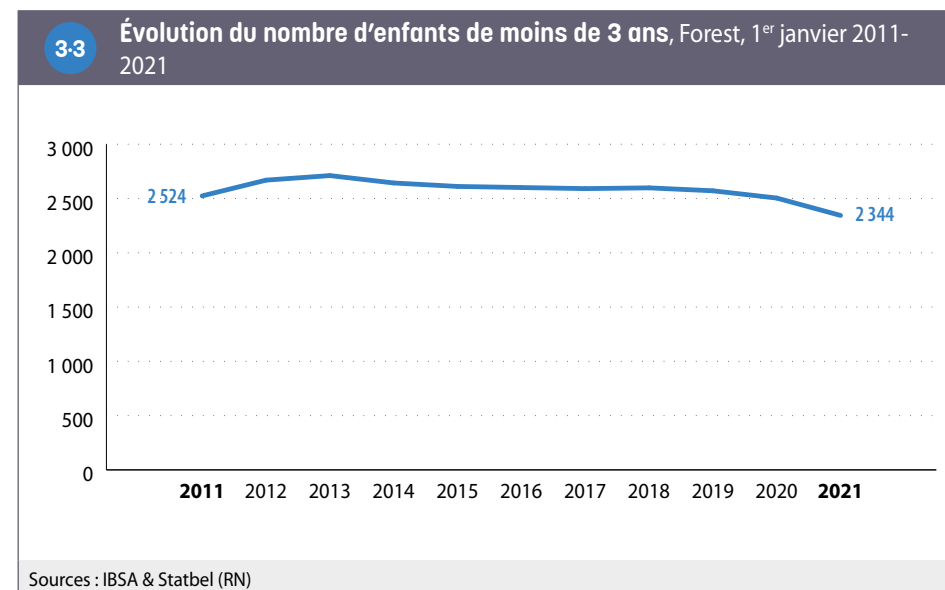


Par ailleurs, 52 % des naissances survenues entre 2015 et 2019 sont le fait d'une mère qui n'a pas la nationalité belge, une proportion similaire à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité marocaine est la première nationalité des femmes de nationalité étrangère de la commune qui ont accouché en 2019 (10 % de l'ensemble des naissances), suivie par les nationalités française (7 %) et roumaine (6 %).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

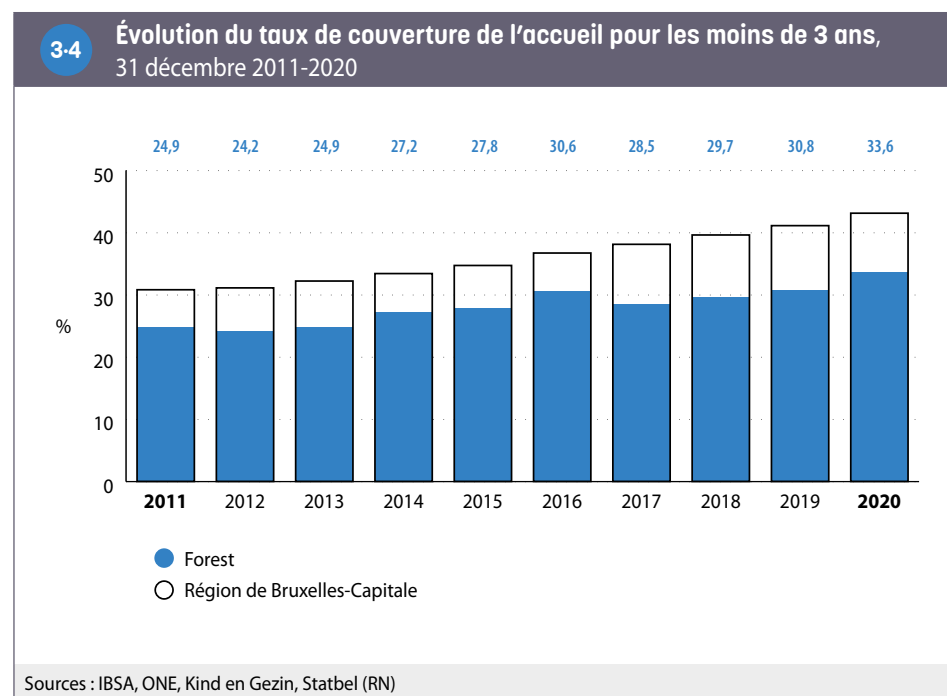
Au 1^{er} janvier 2021, Forest compte 2 344 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4 % de la population totale de la commune, comme en Région bruxelloise.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a atteint un pic en 2013 (2 711 enfants). Ensuite, il est resté relativement stable, et a diminué depuis 2018 **3-3**.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2020 est de 34 % à Forest, soit à peine plus d'une place pour trois enfants (de moins de 3 ans). Ce taux est largement inférieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. Le taux forestois était encore plus faible en 2013 (25 %). Les fluctuations de ce taux au cours des dix dernières années s'expliquent par des variations du nombre d'enfants de moins de trois ans, mais aussi du nombre de places d'accueil dans la commune. Ce nombre de places était maximal en 2016 (794 places) et a diminué de 7 % l'année d'après. Depuis, il a augmenté chaque année.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Forest comptent 788 places **3-5**. À Forest, comme à Bruxelles en général, il s'agit quasi exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. La commune n'accueille que très peu de places en milieu d'accueil familial.

La commune ne compte pas de places réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore à aux résidents de la commune. À l'échelle de la Région, ce type de places compte pour 13 % de l'ensemble des places.

Si l'on ne retient que les places totalement accessibles, car proposées à un tarif variable selon le revenu des parents, le **taux de couverture** diminue à 20 % à Forest, soit une place pour cinq enfants (de moins de 3 ans) ; ce qui reste inférieur à la moyenne bruxelloise (26 %). Forest est la troisième commune bruxelloise avec le plus faible taux de couverture de places accessibles à tous et au tarif selon le revenu des parents, derrière Anderlecht et Schaerbeek. À Forest, 59 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est similaire à la moyenne régionale.

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Forest		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	722	788	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	705	777	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	17	11	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	0	0	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	722	788	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,8	33,62	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,8	33,62	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	16,5	19,71	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	59,4	58,63	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

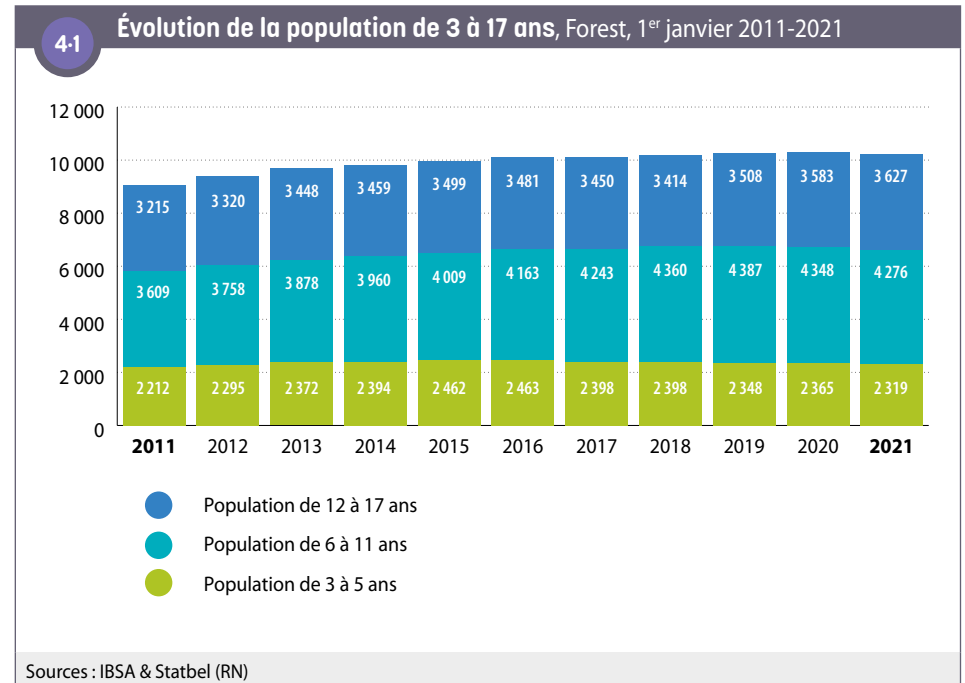
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Entre 2011 et 2021, les nombres d'enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans ont augmenté de respectivement 5 %, 18 % et 13 % à Forest ⁴⁻¹. Si l'augmentation du nombre de 3 à 5 ans (+5 %) est supérieure à la moyenne régionale (+3 %), les 6-11 ans et les 12-17 ans ont moins augmenté dans la commune que dans l'ensemble de la Région.

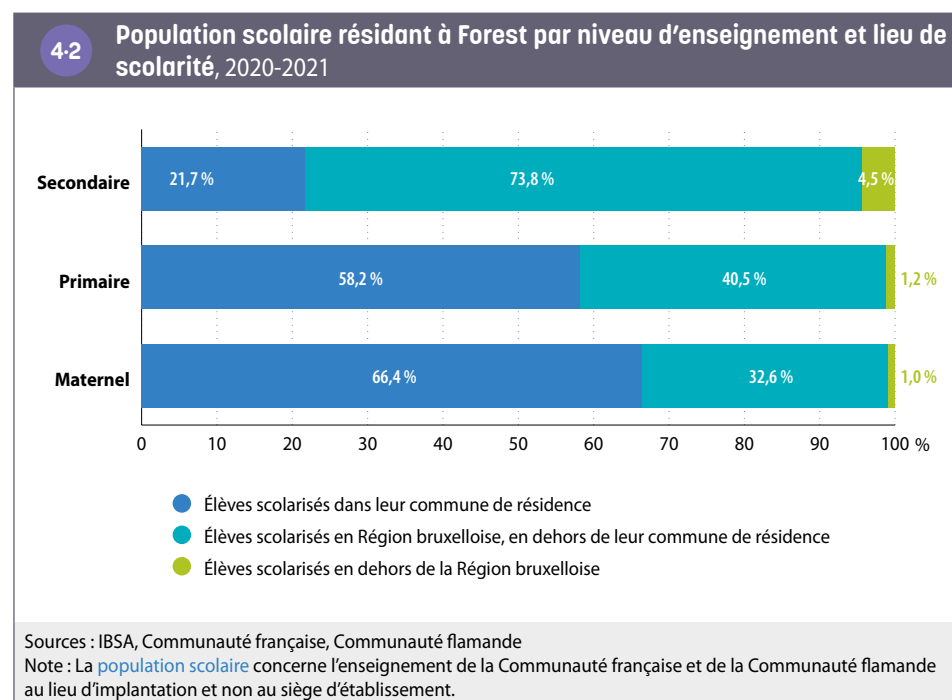
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 6 % de la population totale en 2021. Ces pourcentages sont restés similaires à ceux de 2011.

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 2 548, 4 233 et 4 003 enfants résidant à Forest sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁶. Parmi les élèves inscrits en maternel, les deux tiers fréquentent une école implantée à Forest (66 %), contre 58 % des élèves inscrits en primaire et 22 % parmi les élèves inscrits en secondaire ⁴⁻².



Si une part des élèves résidant dans la commune suit donc sa scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 29 % des élèves scolarisés en maternel dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 39 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 65 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

⁶ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

La répartition des élèves du secondaire qui résident à Forest selon les filières d'enseignement est similaire à celle de l'ensemble des élèves de la Région. Un tiers des élèves forestois (33 %) suivent la filière d'enseignement général, 17 % la filière technique et 10 % la filière professionnelle⁷ ⁴⁻³. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) sont un peu inférieures à celles de la Région bruxelloise.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Forest		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	2 529	99,3	99,2
Maternel spécialisé	19	0,7	0,8
Maternel total	2 548	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	4 056	95,8	95,6
Primaire spécialisé	177	4,2	4,4
Primaire total	4 233	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1 316	32,9	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1 340	33,5	33,5
<i>Technique</i>	691	17,3	16,4
<i>Artistique</i>	26	0,6	0,5
<i>Professionnel</i>	412	10,3	11,3
<i>Alternance</i>	50	1,2	1,6
Secondaire spécialisé	137	3,4	3,5
Secondaire <i>DASPA</i> et <i>OKAN</i>	31	0,8	1,1
Secondaire total	4 003	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

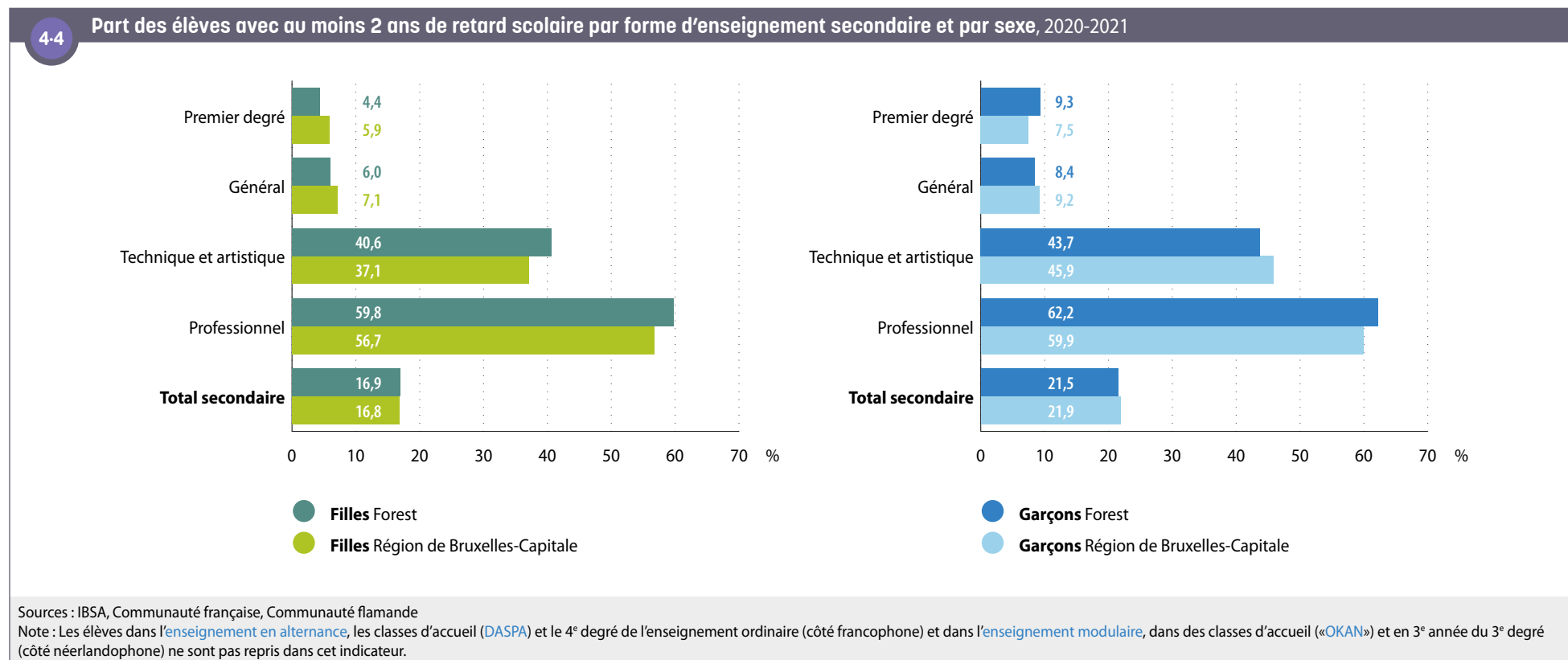
⁷ Le solde est inscrit dans le premier degré de l'enseignement secondaire (32 %), dans l'enseignement spécialisé (2 %) ou dans un *DASPA* / *OKAN* (2 %).

4.3. RETARD SCOLAIRE

De manière générale, le retard scolaire (d'au moins deux ans) est aussi important à Forest qu'au sein de la Région bruxelloise. Il concerne 19 % des élèves résidant à Forest. La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et au sexe et ce, tant à Forest qu'à l'échelle régionale.

La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour chacune de ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Forest que dans la Région dans son ensemble.

Les élèves du général (garçons et filles) et les garçons de la filière technique sont moins en retard à Forest qu'au sein de la Région. À l'inverse, les élèves de la filière professionnelle (garçons et filles) et les filles de la filière technique sont plus en retard à Forest que dans la Région. L'écart selon la filière est donc plus grand à Forest que dans l'ensemble des 19 communes ⁴⁻⁴.



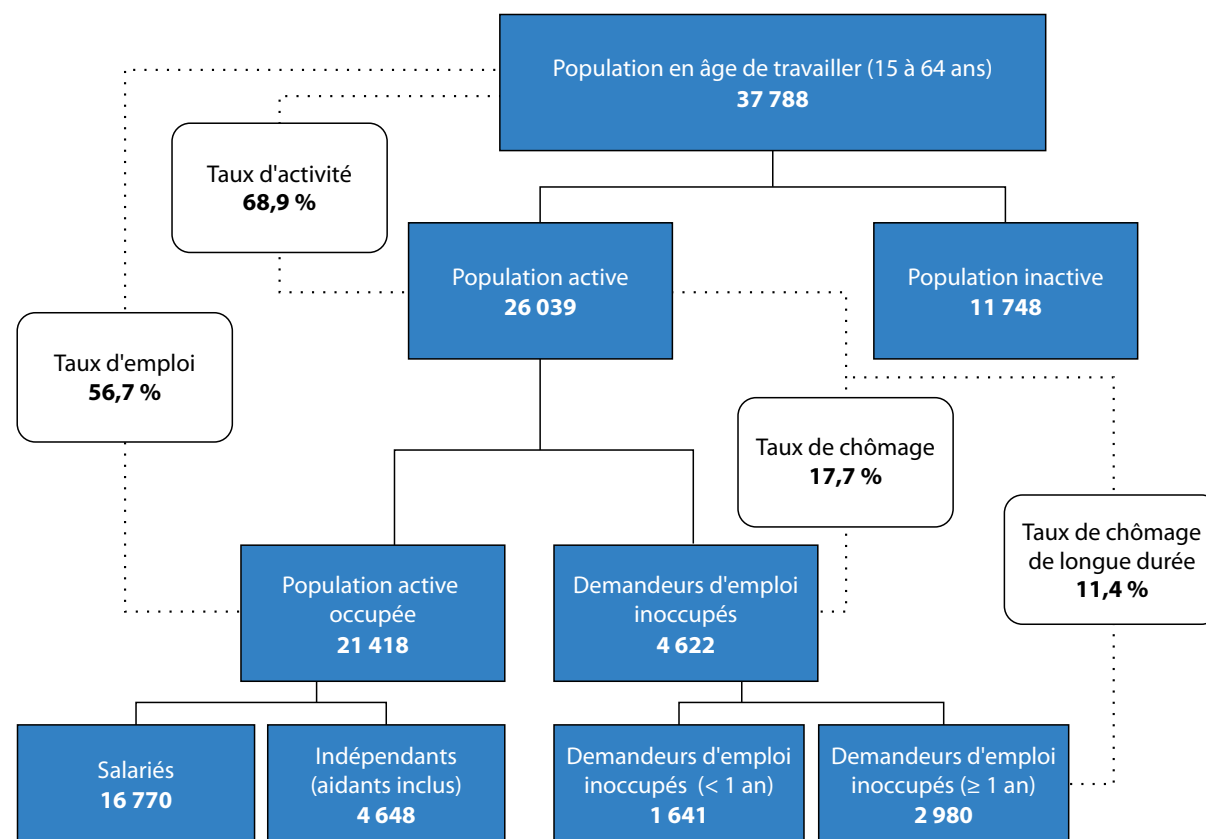
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Forest, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 69 % des 37 788 habitants de Forest en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail à Forest. Ce **taux d'activité** est un des plus élevés de la Région (voir ci-dessous). Parmi ces personnes actives sur le marché du travail, 82 % sont en emploi et 18 % sont inscrites auprès d'Actiris en tant que «**demandeur d'emploi inoccupé**» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un **5-1**.



Sources : Steunpunt Werk, Actiris

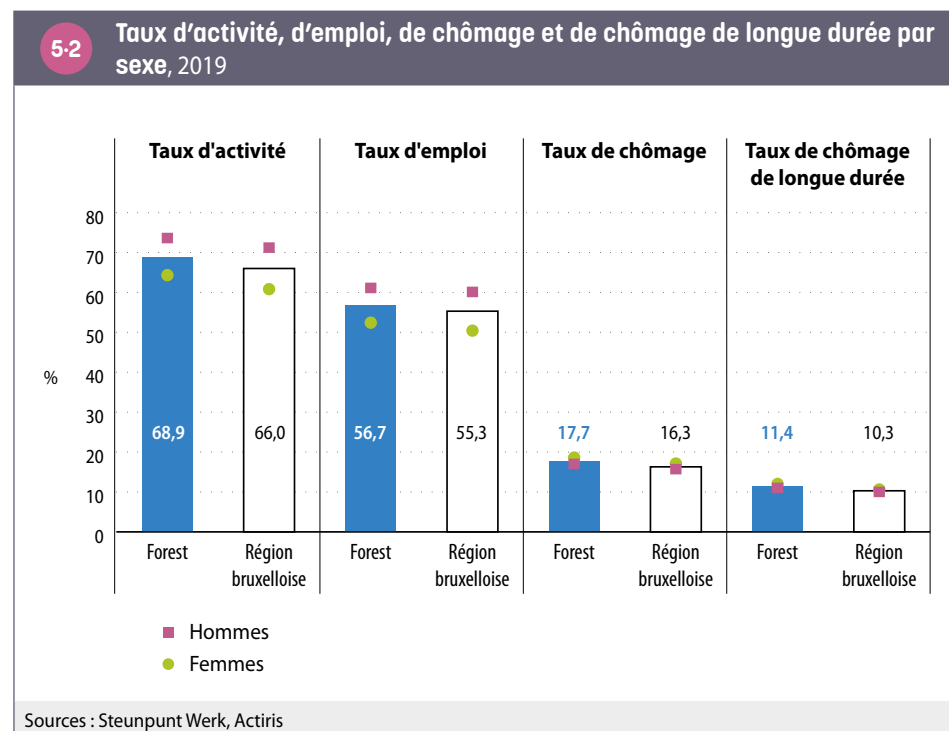
Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) à Forest est plus élevé, et ce pour chacun des deux sexes. Le taux d'activité de la commune est d'ailleurs le quatrième le plus élevé de la Région. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** est légèrement plus élevé à Forest (18 %) qu'au niveau de la Région (16 %), ce qui est aussi vrai pour chacun des deux sexes. Enfin, le **taux d'emploi** est un peu plus élevé à Forest qu'à l'échelle de la Région, du fait du taux d'activité plus élevé **5-2**.

Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) à Forest est identique à celui de la Région. L'accès à l'emploi des jeunes de Forest qui se présentent sur le marché du travail (population active de 15-24 ans) est difficile : leur **taux de chômage** atteint 26 % (contre 24 % pour la Région) **5-3**. À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur **taux d'emploi** (non illustré, cf. infra).

Tant pour les 25-49 ans que pour les 50-64 ans, le **taux d'emploi** de la commune est proche de la moyenne régionale, mais ceci s'explique par un **taux d'activité** un peu supérieur associé à un **taux de chômage** qui l'est également.



5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Forest	Région de Bruxelles-Capitale	Forest	Région de Bruxelles-Capitale	Forest	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	25,0	25,1	18,6	19,2	25,6	23,6
25 - 49 ans	79,8	77,0	66,6	65,3	16,6	15,1
50 - 64 ans	71,2	69,2	57,7	57,0	19,0	17,6
Total	68,9	66,0	56,7	55,3	17,7	16,3

Source : Steunpunt Werk

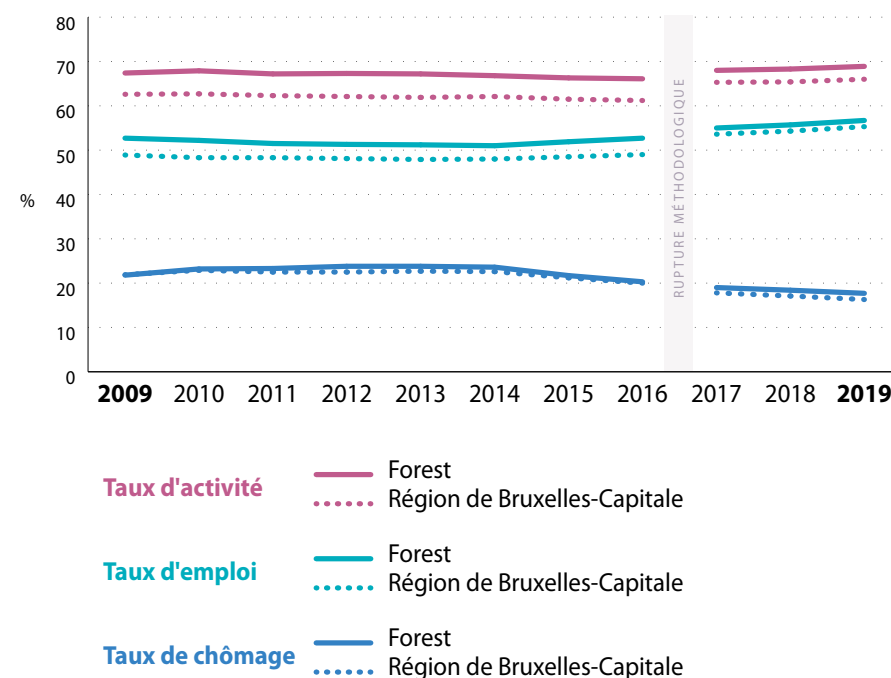
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, une rupture de série est à noter **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le **taux d'emploi**. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé. À Forest, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact léger : 740 résidents forestois (3 % de la population active) travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021⁸.

Le **taux d'activité** et le **taux d'emploi** sont restés stables entre 2009 et 2016, mais ont un peu augmenté entre 2017 et 2019 **5-4**.

Outre l'effet de la rupture de série, le **taux de chômage** a baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une très légère amélioration du **taux d'emploi** est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Forest qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

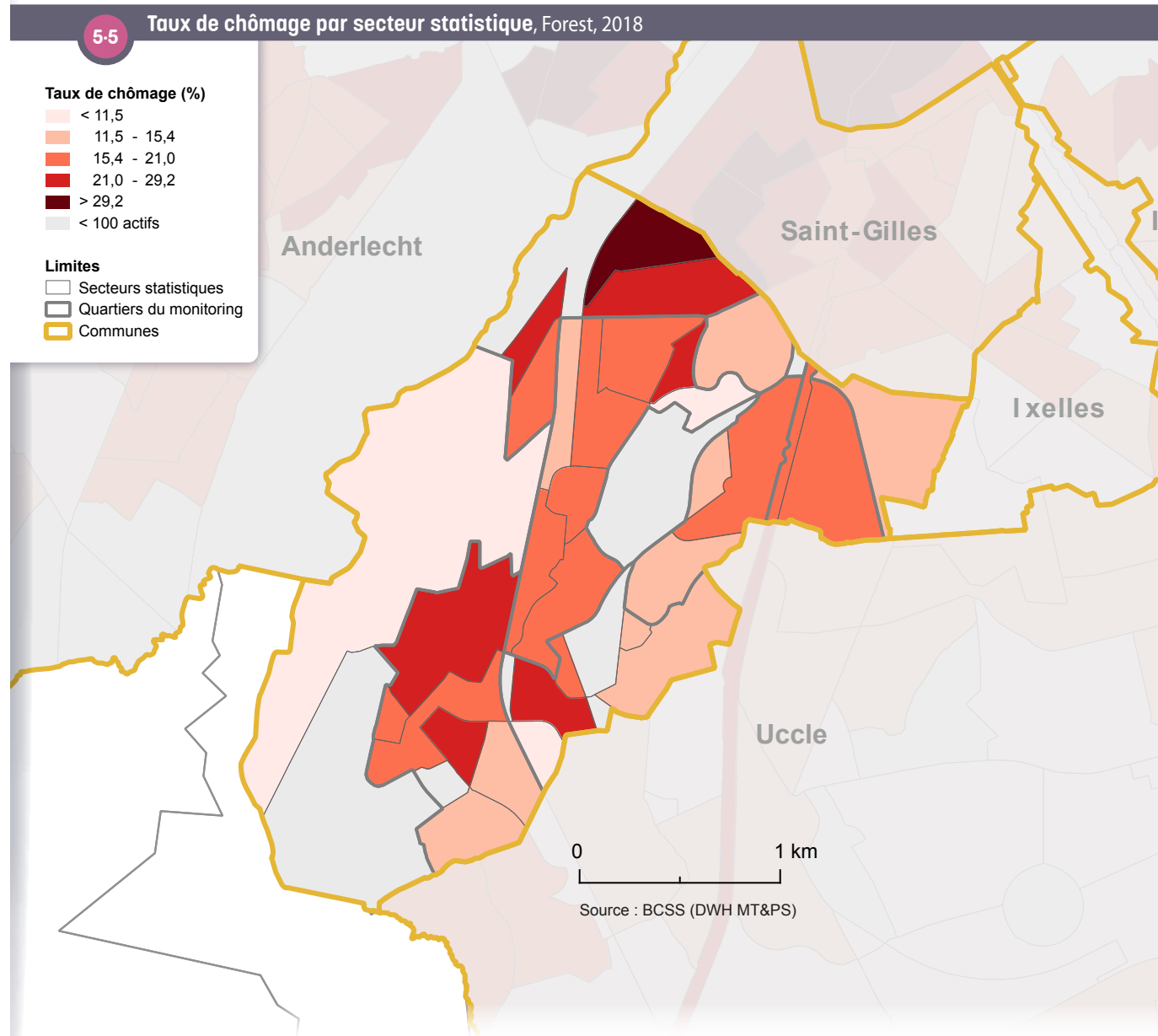


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

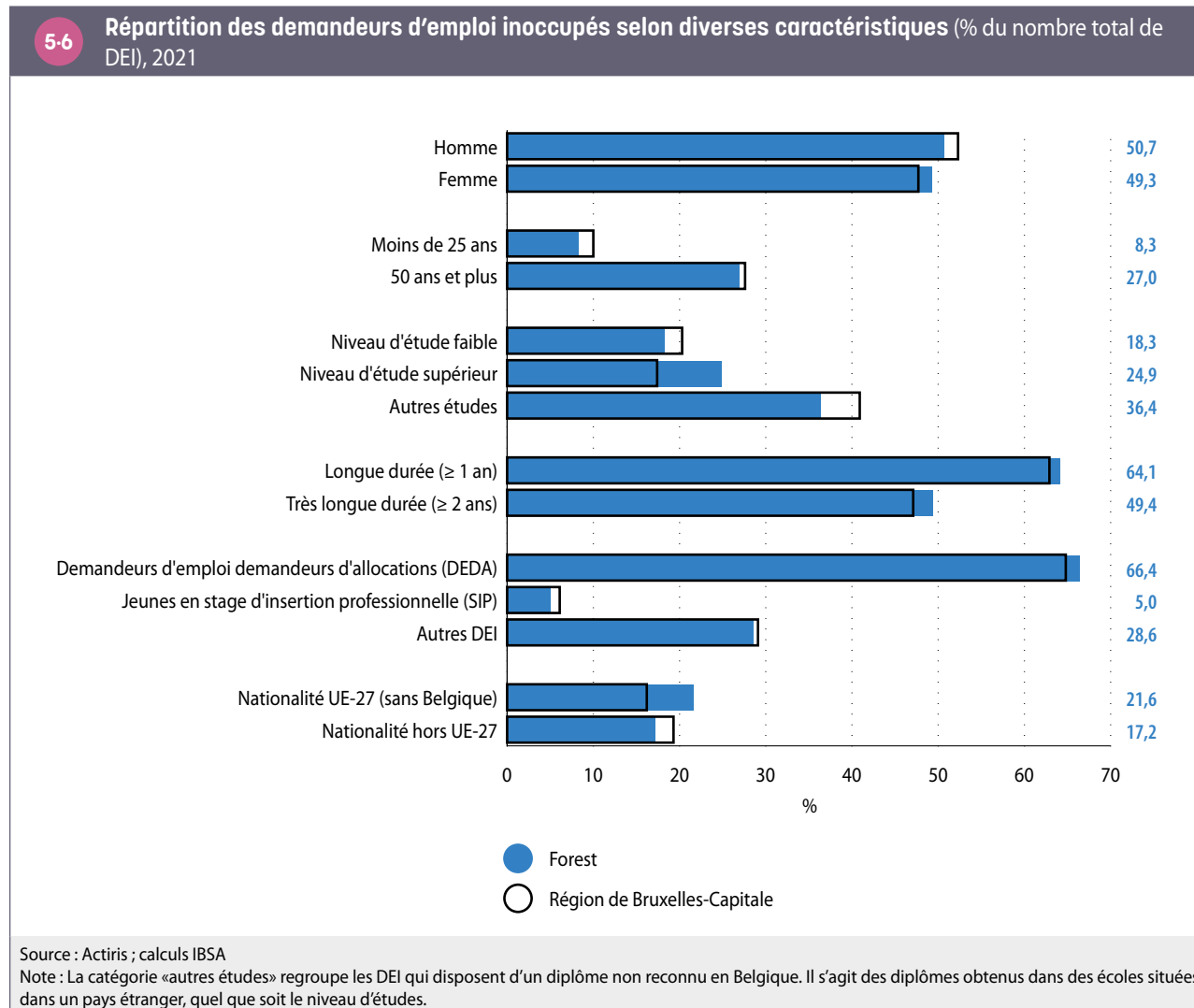
8 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Les taux globaux masquent des inégalités marquées au sein du territoire communal : le **taux de chômage** du secteur Saint-Antoine (30 %) est près de huit fois supérieur à celui du secteur Bollinckx (3,6 %) 5.5. Les **secteurs statistiques** du nord et de l'ouest de la commune (le «bas» de la commune) sont plus concernés par le chômage que la partie est (le «haut» de la commune, au-delà des parcs). Le secteur Bollinckx fait exception dans le bas de la commune : le taux de chômage y est très faible.



5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) – inscrits chez Actiris – diffère à Forest et au niveau de la Région. Les principales différences concernent le niveau de diplôme et la nationalité. Proportionnellement, on recense à Forest plus de DEI avec un niveau d'étude supérieur et moins de DEI avec un niveau d'étude faible ou un diplôme non reconnu en Belgique («Autres études»). Les DEI forestois sont aussi nettement plus souvent de nationalité européenne (EU-27), à l'inverse tant des Belges que des non-européens. Enfin, la part des femmes parmi les DEI est plus élevée dans la commune que dans la Région **5-6**.

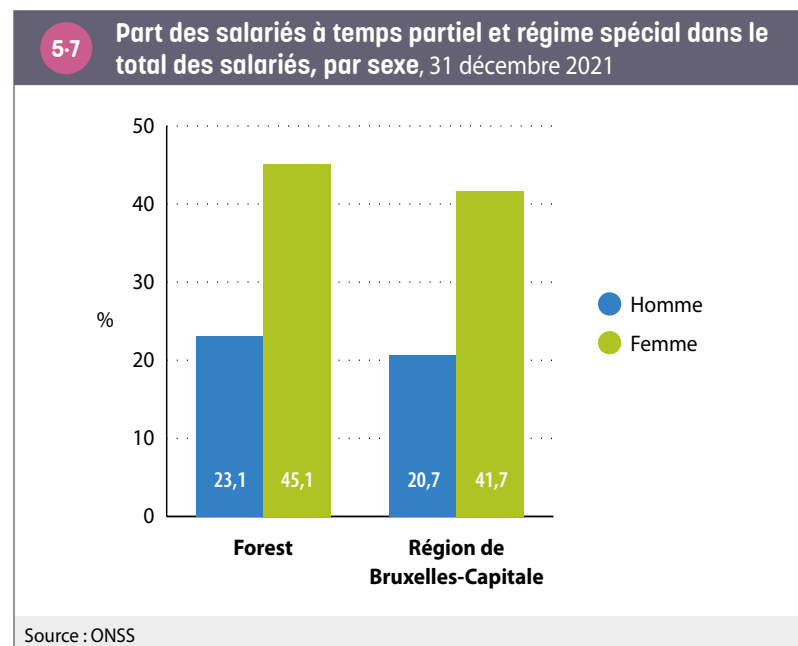


5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS FORESTOIS

En 2019, 16 770 résidents forestois sont salariés. Parmi eux, 10 % travaillent dans leur commune de résidence et 90 % en dehors de Forest⁹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Forest, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Forest.

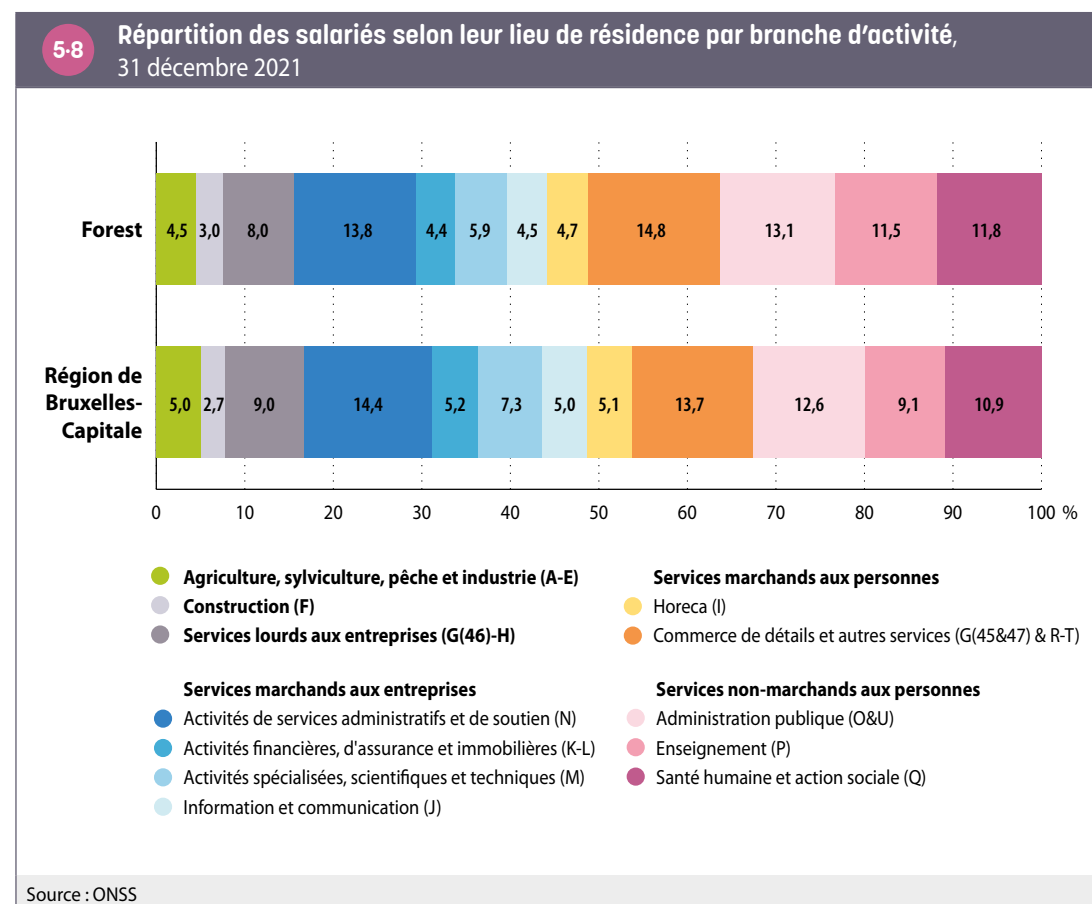
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Forest comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche deux fois plus souvent les femmes que les hommes. Les parts de salariés et salariées à temps partiel dans la commune sont supérieures à celles de la Région bruxelloise : 23 % des hommes salariés et 45 % des femmes salariées sont occupés à temps partiel à Forest (contre 21 % et 42 % pour la Région) **5.7**.



Les branches d'activités des salariés forestois

La répartition des salariés par branche d'activité à Forest est assez proche de celle de la Région. Le principal secteur d'activité des salariés résidant dans la commune est le commerce de détail et les autres services, qui occupe 15 % d'entre eux. Le deuxième secteur le plus important qui occupe les salariés forestois est celui des activités de services administratifs et de soutien. De manière générale en Région bruxelloise, ces secteurs occupent majoritairement des travailleurs peu diplômés. À Forest, les salariés sont légèrement sous-représentés dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités financières, d'assurance et immobilières (secteurs occupant plutôt une main-d'œuvre qualifiée). Ils sont par contre un peu sur-représentés dans l'enseignement **5.8**.



9 Chiffres de 2019. Source : Steunpunt Werk.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

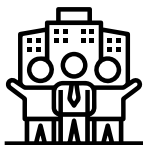
6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Forest, 2019



4 980

sièges sociaux
assujettis à la TVA



1 176

unités locales
d'établissement



15 189

salariés



4 906

indépendants



30

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire forestois, en 2019, on dénombre 4 980 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 1 176 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹⁰. Ces établissements accueillent 15 189 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 4 906 indépendants exercent leur activité à Forest¹¹ 6-1. La commune accueille peu d'emplois liés aux institutions européennes et internationales (30).

10 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

11 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES FORESTOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Forest se caractérisent par les spécificités suivantes 6-2 :

- une surreprésentation marquée (de 11 points de pourcent) des indépendants parmi les travailleurs en comparaison avec l'ensemble de la Région ;
- une surreprésentation importante des ouvriers parmi les salariés (deux fois plus que dans la Région), à l'inverse surtout des employés ;
- une sous-représentation marquée des femmes parmi les salariés.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	24,4 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	41,8 %	20,1 %
Part des employés	44,5 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	13,7 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	38,0 %	51,2 %
Part des hommes	62,0 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises forestois **6.3** :

- le nombre de **sièges sociaux** par habitant à Forest est légèrement inférieur à la moyenne bruxelloise, et le nombre d'**unités d'établissements** par habitant est, quant à lui, nettement moins élevé dans la commune,
- l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est supérieur à Forest par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise.

La distribution des établissements forestois selon le nombre de salariés est relativement similaire à la moyenne bruxelloise. Les deux tiers des établissements (65,5 %) sont des établissements de moins de salariés, 12,5 % sont des établissements de 5 à 9 salariés (un peu moins que la moyenne régionale de 15 %) et 18 % accueillent de 10 à 49 salariés (contre 16 % pour la Région). Les plus grands établissements (de 50 à 199 salariés ou de plus de 200 salariés) sont moins fréquents **6.3**.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	89,5	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	20,5	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,7 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	65,5 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	12,5 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	18,3 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	2,8 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,9 %	1,3 %

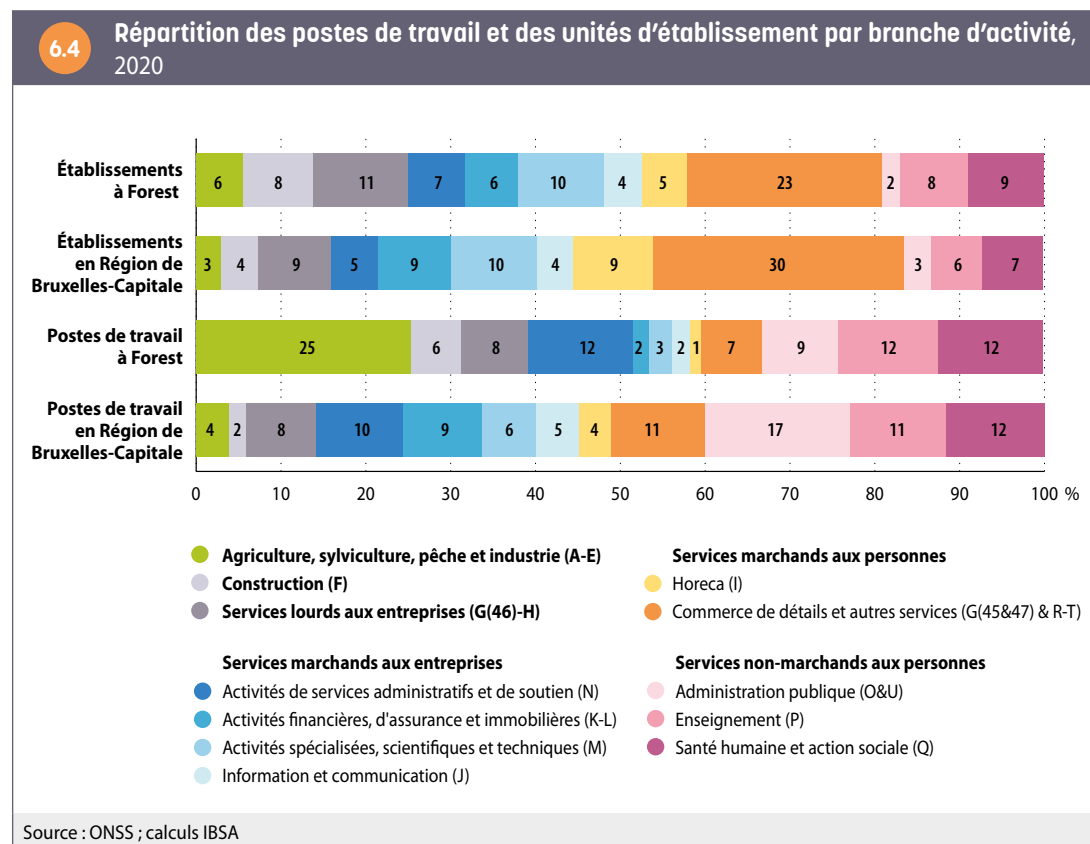
Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements **6.4**.

- Plusieurs secteurs d'activité sont surreprésentés dans la commune. Ces secteurs sont en partie des secteurs qui occupent plus d'hommes que de femmes, et davantage d'ouvriers, ce qui explique la proportion plus importante d'hommes et d'ouvriers relevée plus haut **6.2**.
 - Le principal secteur en termes de nombre de postes de travail (25 % des postes de la commune) est le secteur de l'industrie. Il est fortement surreprésenté dans la commune (10 % des postes contre 4 % pour

l'ensemble de la Région). À Forest, il s'agit essentiellement (à 75 %) de postes dans le sous-secteur de la construction et l'assemblage de véhicules automobiles (3 101 postes) liés à la présence de l'usine d'Audi sur le territoire forestois. Presque tous les postes de travail de ce sous-secteur dans la Région (96 %) se situent à Forest.

- Les autres spécialisations sectorielles sont moins marquées. Les secteurs de la construction, des activités de **services administratifs et de soutien** (à Forest, il s'agit à 80 % de postes liés au nettoyage), mais aussi de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale sont légèrement surreprésentés dans la commune, tant en termes de nombre d'établissements que de postes de travail.
- D'autres secteurs d'activité sont par conséquent sous-représentés. L'importance de ces sous-représentations est liée en partie au poids prépondérant du secteur de la construction et de l'assemblage de véhicules. Il s'agit de secteurs de l'administration publique, des activités financières, d'assurance et immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques ou encore du **commerce de détail**.



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

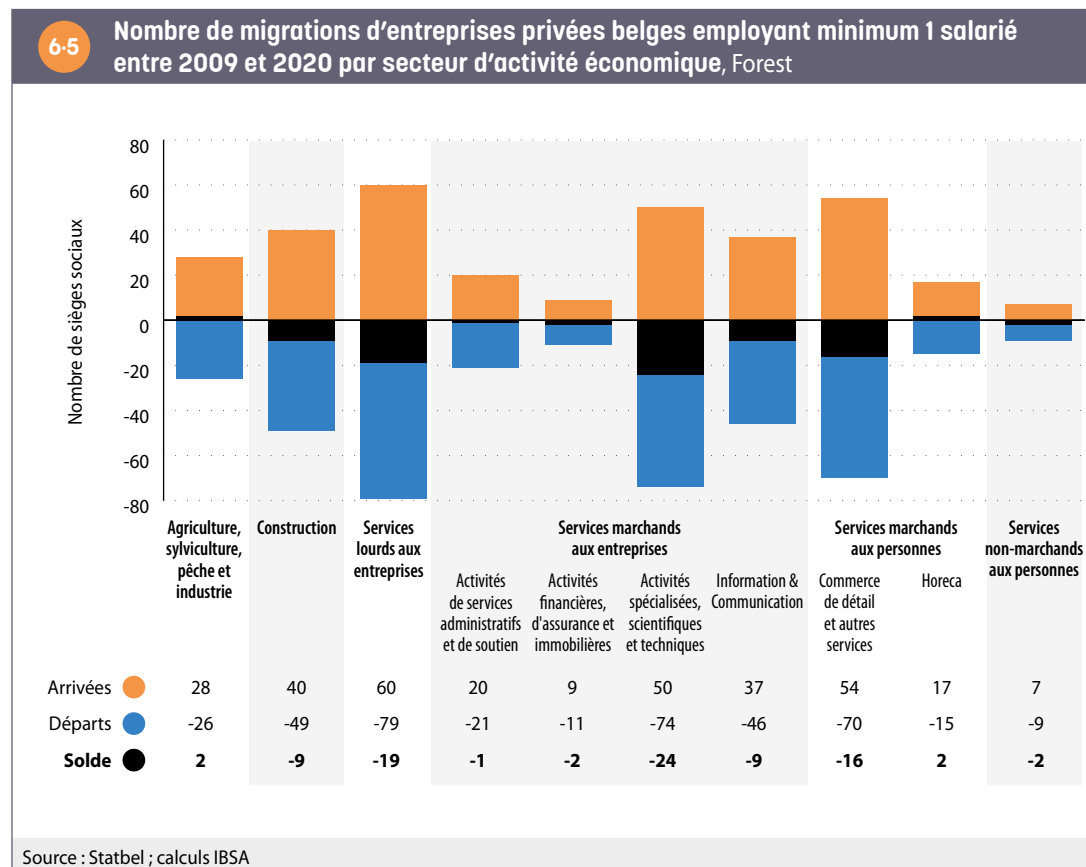
Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Forest est négatif, le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant supérieur au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune¹². En effet, 322 entreprises se sont installées à Forest alors que 400 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Le solde migratoire, rapporté au nombre d'entreprises est de -10 pour 1 000 entreprises.

Le **solde migratoire d'entreprises** est négatif dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des activités de l'agriculture, sylviculture, pêche et industrie et de l'Horeca, où les soldes positifs sont toutefois proches de zéro. Les soldes les plus négatifs s'observent dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des **services lourds aux entreprises**, mais aussi du **commerce de détail et autres services** 6-5. Ceci témoigne des difficultés des communes comme Forest à maintenir ce type d'activités (IBSA 2022).

Si on distingue les migrations des entreprises forestoises en fonction de la région d'origine ou de destination, Forest connaît à la fois (sur la période 2009-2020) :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-6 pour 1000 entreprises) ; et ce, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises.
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-4 pour 1000 entreprises).

Ainsi, Forest apparaît comme une commune plutôt peu attractive pour les entreprises, aussi bien vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie que vis-à-vis des autres communes bruxelloises.



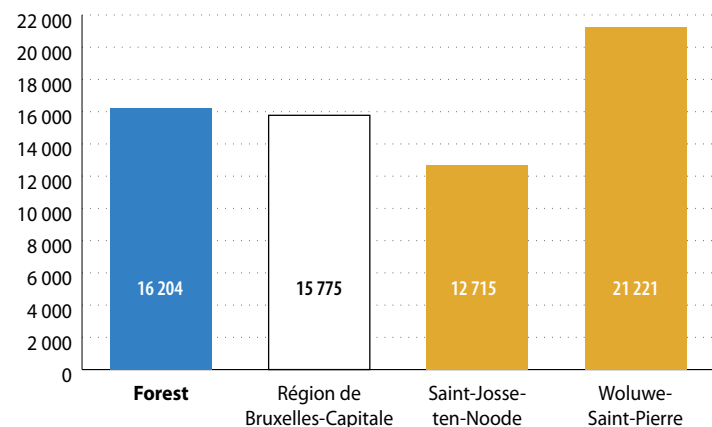
12 L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des sièges sociaux des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n° 54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le revenu **équivalent médian par habitant après impôt** s'élève à 16 204 euros à Forest pour l'année 2019, soit 3 % au-dessus de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

7-1 Revenu équivalent médian après impôt par habitant, en euros, revenus 2019

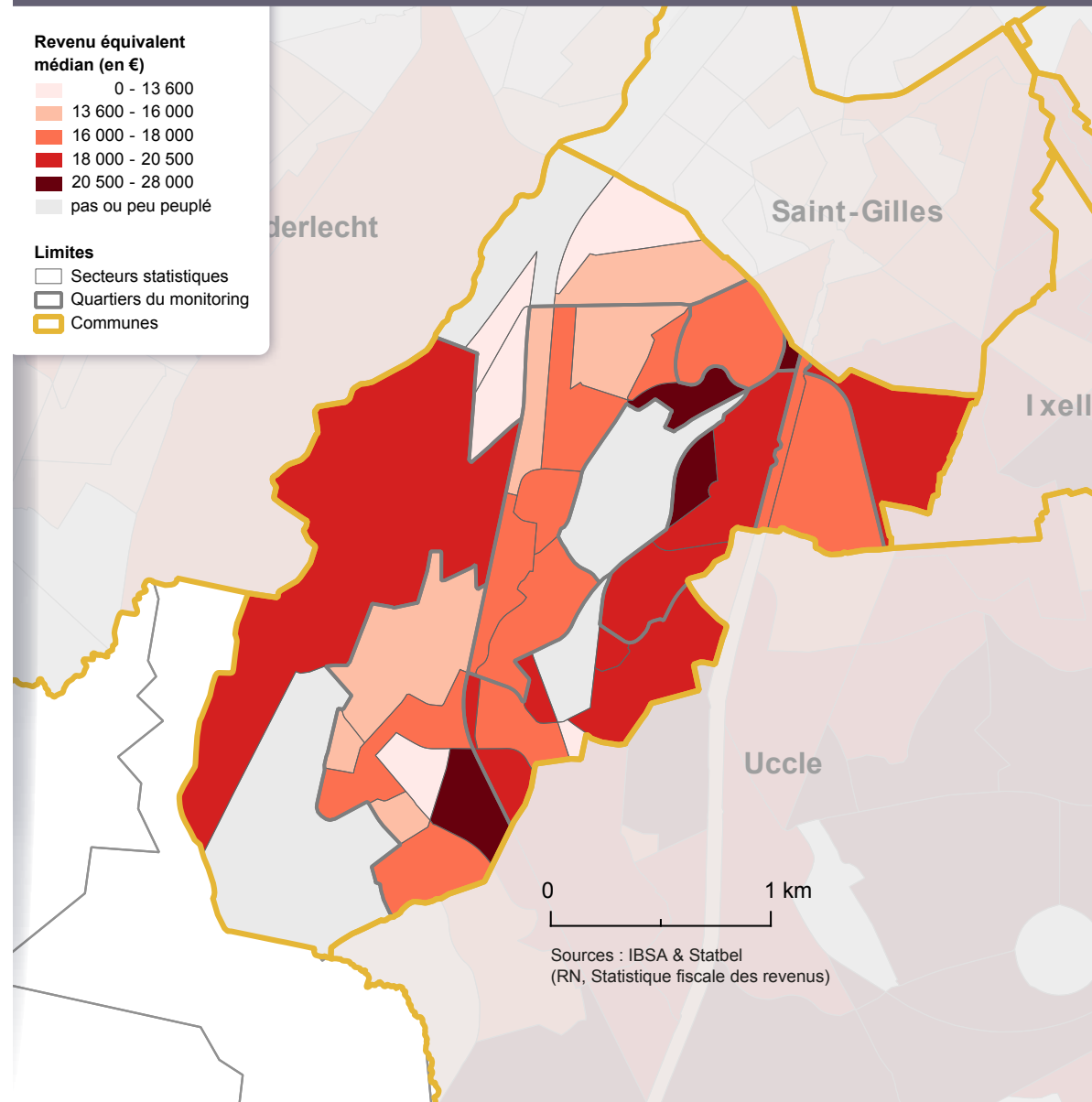
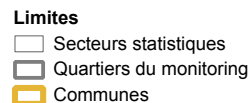
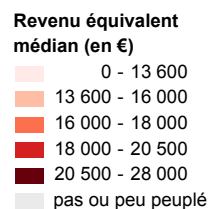


Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les **revenus équivalents médians après impôt** sont plus faibles dans la moitié nord-ouest («le bas») de la commune ⁷⁻². Le revenu équivalent médian est le plus faible dans le **secteur** Messidor II, qui est constitué essentiellement de logements sociaux. Le secteur le plus aisé de la commune (Reine Marie-Henriette) a un revenu médian 1,8 fois supérieur au secteur Messidor II. Le

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Forest, en euros, revenus 2019



secteur Bollinckx, constitue une exception dans le bas de la commune : le revenu équivalent médian y est supérieur à la moyenne communale.

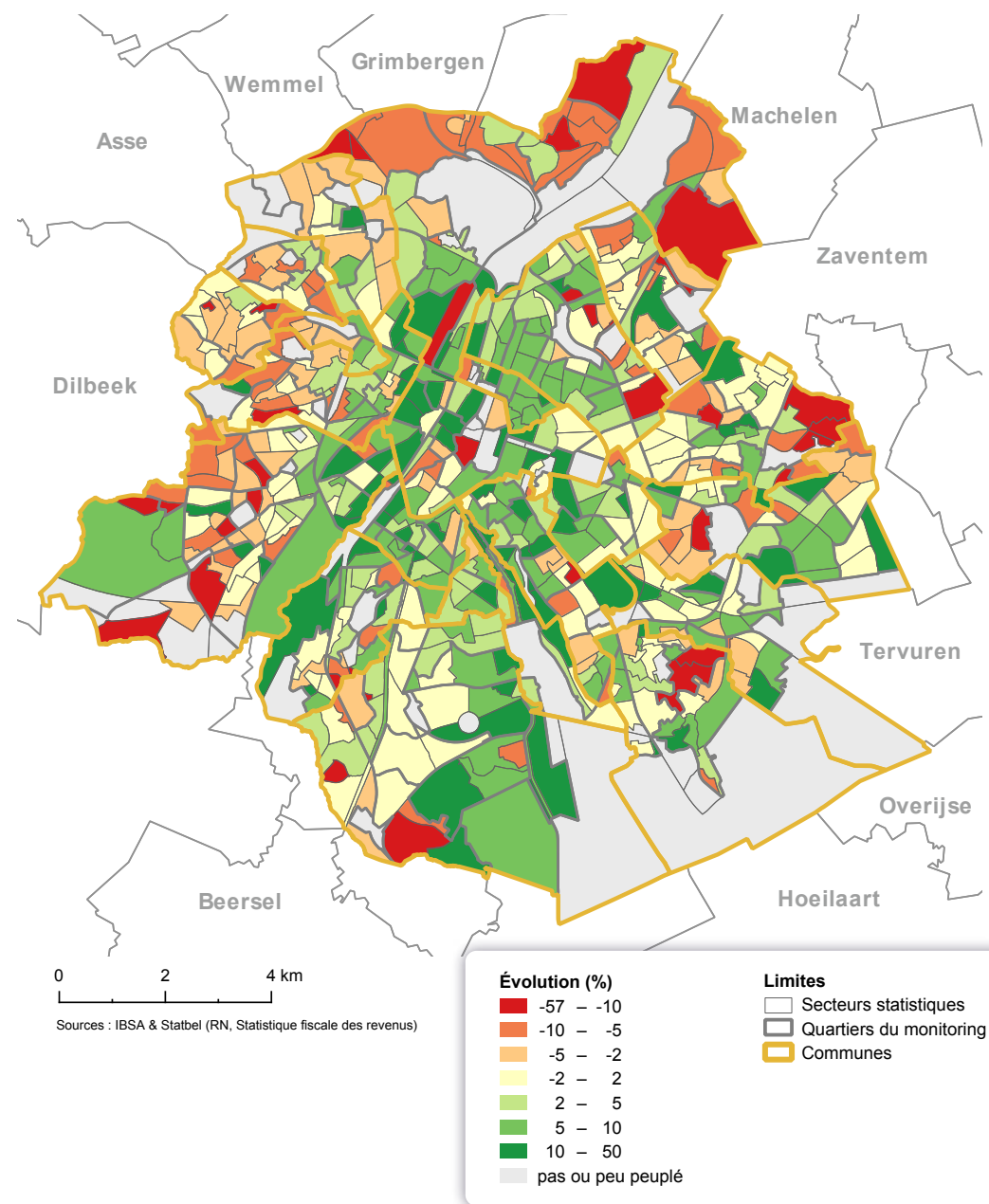
La carte 7-3 représente l'évolution des revenus en termes réels¹³ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en première couronne urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la deuxième couronne, est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux **secteurs statistiques** de **deuxième couronne**, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁴.

À Forest, la majorité des secteurs statistiques connaissent une augmentation du **revenu équivalent médian** après impôt de leur population entre 2009 et 2019, en particulier ceux du «bas» de la commune, à proximité du canal. Le revenu médian augmente dans des secteurs qui accueillent 83 % de la population communale. Par contre, le revenu médian diminue dans 10 **secteurs statistiques**, qui – ensemble – accueillent 17 % de la population. 7-3. Certaines évolutions sont importantes : dans le secteur Messidor II, le revenu médian a baissé de 13 %, mais il s'agit d'un secteur peu peuplé. Dans le secteur Bollinckx, le revenu médian a augmenté de 26 %. Il s'agit d'un secteur qui a connu une augmentation démographique importante : entre 2009 et 2019, la population a été multipliée par plus de quatre. L'augmentation du revenu médian est donc vraisemblablement associée à l'arrivée d'une nouvelle population, plus aisée que les habitants (peu nombreux) d'auparavant.

En effet, les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7-3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



13 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

14 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le coefficient de Gini est égal à la moyenne des coefficients des 19 communes **7.4**. Les inégalités de revenus entre Forestois sont donc dans la moyennes des inégalités observées au sein des autres communes.

7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Forest	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,41	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,33	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

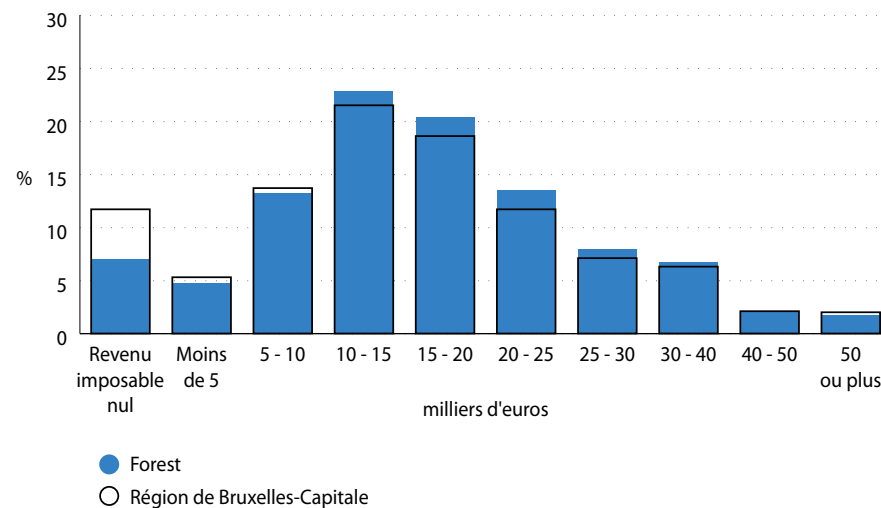
Les personnes avec des **revenus équivalents après impôts** inférieurs à 10 000 € sont sous-représentées à Forest par rapport à l'échelle régionale, au contraire des classes de revenus supérieures, à l'exception de la classe de plus de 50 000 € qui est également sous-représentées dans la commune **7.5**. Les surreprésentations locales les plus importantes concernent les classes de revenu de 10 000 à 25 000 €.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est bien moins importante à Forest qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Ces catégories de contribuables (bénéficiaires d'allocations sociales non imposables, fonctionnaires internationaux, etc.) peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des **revenus médians équivalents** très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7.5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Forest comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes ⁷⁻⁶. C'est le cas pour toutes les situations familiales à Forest, sauf pour les personnes isolées, où les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. Ce constat est également vrai à l'échelle de la Région.

Par ailleurs, au regard de la situation régionale, les écarts selon le sexe (en faveur des hommes sauf en ce qui concerne les isolés) sont plus faibles à Forest. Ceci est particulièrement vrai concernant les familles monoparentales.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

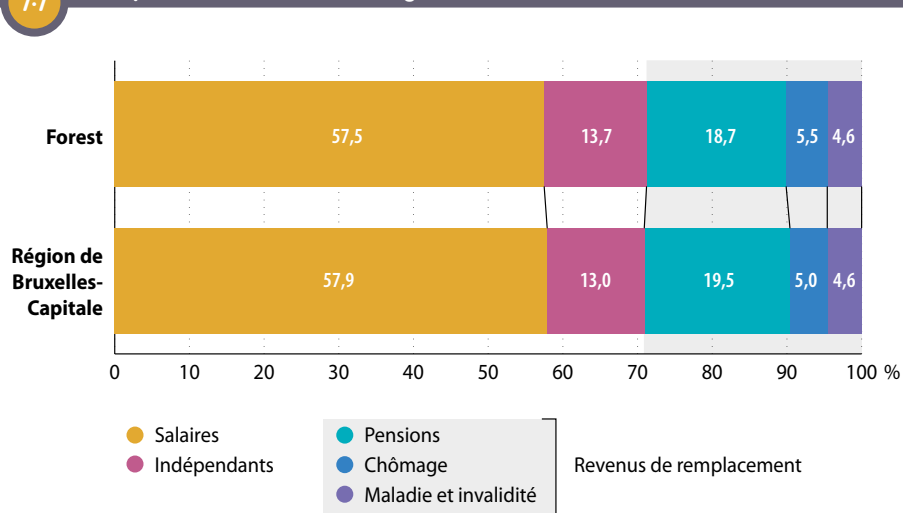
	Forest			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	18 618	19 868	19 277	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	21 978	17 591	20 122	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	23 321	18 694	21 510	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	19 803	18 758	18 932	21 221	18 032	18 495
Total	21 510	18 921	20 069	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) indique que la part des revenus issus du travail salarié est similaire à Forest et à l'échelle régionale (58 %). Toujours à l'image de la situation dans la Région entière, les revenus des pensions constituent 19 % du revenu net globalisé, tandis que la part des revenus issus du travail indépendant s'établit à 14 %. Les allocations de chômage et les indemnités d'invalidité représentent 10 % du revenu global ⁷⁻⁷.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche, voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

En ce qui concerne les 18-64 ans, les résidents de la commune vivent un peu fréquemment que les Bruxellois en général avec certains revenus de remplacement ou allocations d'aide sociale. Par contre, les habitants de 65 ans et plus sont un peu moins fréquemment bénéficiaires de la GRAPA ou d'une allocation aux personnes handicapées **7.8**.

Parmi la population d'âge actif à Forest (18-64 ans), 10 % vivent avec une allocation de chômage, 6 % avec un RIS, 5 % avec des indemnités d'invalidités et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Pour ce groupe d'âge, la part de bénéficiaires d'allocations du chômage est un peu supérieure à celle de la Région, tandis que l'importance du nombre de personnes percevant d'autres types d'allocations diffère peu entre la commune et la Région.

La situation des jeunes adultes (18-24 ans) de la commune est aussi similaire à celles de ceux de l'ensemble de la Région : 16 % (soit près d'un sur six) bénéficient d'un RIS et 2,5 % d'une allocation de chômage.

Les bénéficiaires de la GRAPA représentent 11 % des plus de 65 ans, soit un peu moins que la moyenne régionale (13 %). Par ailleurs, dans ce groupe d'âge, 6 % des Forestois ont une allocation aux personnes handicapées.

Entre 2011 et 2021, les évolutions ont été variables selon le type de revenu considéré : chez les moins de 65 ans, le chômage a diminué, mais le recours au CPAS a augmenté, de même que la part de bénéficiaires d'indemnités d'invalidité ; chez les 65 ans et plus, les parts de bénéficiaires de la GRAPA et de l'allocation aux personnes handicapées ont augmenté.

7-8

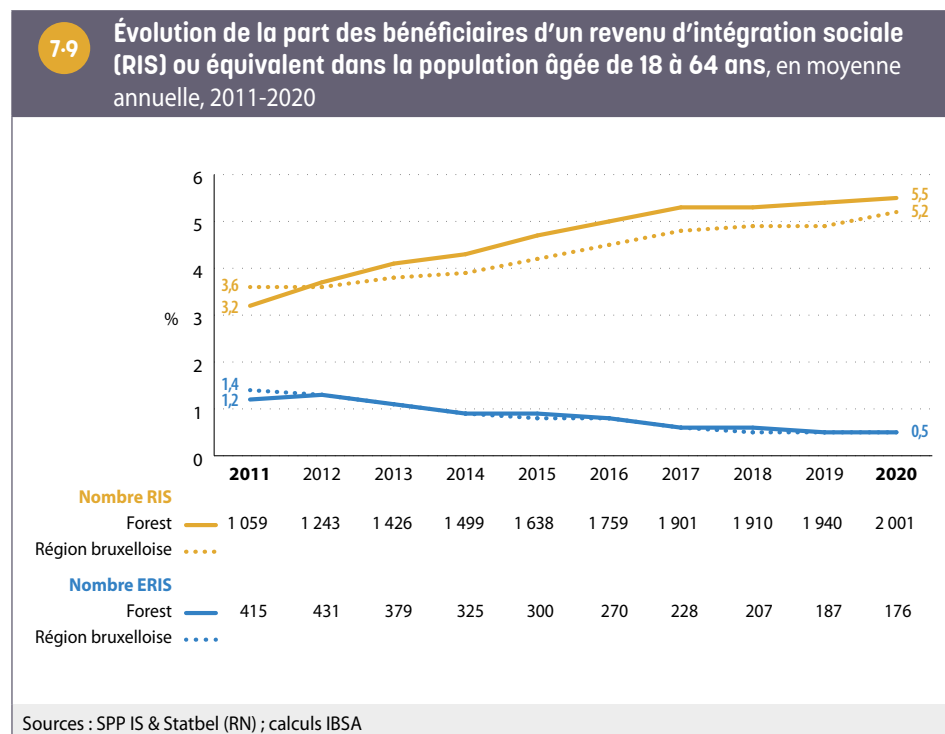
Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Forest			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	4 355	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	712	8,4	16,3	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	110	9,3	2,5	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	36 306	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	2 242	4,0	6,2	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	3 618	15,1	10,0	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 943	3,0	5,4	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	666	2,0	1,8	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	7 409	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	847	8,6	11,4	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	436	4,9	5,9	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Forest ces 10 dernières années suit une tendance à la hausse un peu plus marquée que celle observée à l'échelle régionale, surtout entre 2011 et 2013. Le nombre de bénéficiaires d'un RIS (qui a presque doublé en dix ans) a augmenté plus rapidement que la population communale. Dès lors, leur part dans la population est passée de 3 % en 2011 à 5,5 % en 2020 **7.9**.

Par ailleurs, entre 2012 et 2020 (avant la guerre en Ukraine), le nombre de bénéficiaires de l'**ERIS** baisse fortement : il a été divisé par plus de deux et demi en huit ans. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 14 229 personnes ont droit à une intervention majorée à Forest en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 25 % de la population. Les pourcentages sont globalement similaires à Forest et dans la Région, mais les moins de 18 ans bénéficient en général moins de ce statut à Forest que dans l'ensemble de la Région. À Forest, comme dans l'ensemble de la Région, les personnes âgées de moins de 24 ans ou de 65 ans et plus sont plus fréquemment **bénéficiaires de l'intervention majorée** que celles âgées de 25 à 64 ans **7.10**.

7.10

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Forest			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 882	1 862	3 744	29,5	30,1	29,8	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	701	667	1 368	32,2	30,7	31,4	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	2 906	3 730	6 636	18,5	23,0	20,8	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	905	1 576	2 481	30,2	35,7	33,5	30,6	35,3	33,4
Total	6 394	7 835	14 229	23,4	27,0	25,3	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Sur la période 2015-2020, Forest a enregistré tantôt un déficit, tantôt un excédent sur le budget ordinaire. Le résultat cumulé est toutefois resté positif chaque année. Au cours des dernières années de cette période, les dépenses ont cependant augmenté plus rapidement que les recettes, ce qui a réduit le résultat cumulé.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Forest pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Les dépenses d'investissement moyennes par habitant dépassaient en revanche celles des 19 communes ⁸⁻¹.

⁸⁻¹ Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Forest	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 596	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 605	1 886
Dette en euros par habitant	1 241	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	383	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**¹⁵ constituent la principale source de recettes de la commune de Forest. La part de cette source est supérieure à celle des 19 communes réunies (41 % contre 38 %, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 18 % des recettes de la commune de Forest, tandis que les autres fonds et dotations représentent 23 % ⁸⁻². La réforme de la dotation générale en 2017 a entraîné une augmentation des recettes provenant de cette source pour la commune à partir de cette année-là, tandis que les recettes provenant des autres fonds et dotations ont continué à fluctuer autour du même niveau tout au long de la période 2015-2020. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Forest au cours de la période 2015-2020 est supérieure à celle de l'ensemble des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations de Forest rapportent un montant par habitant tout juste inférieur à celui de l'ensemble des 19 communes (tiré vers le haut par la ville de Bruxelles).

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**¹⁶ représentent la deuxième source de recettes de Forest. Leur part dans les recettes ordinaires est légèrement inférieure à celle des 19 communes réunies (26 % des recettes ordinaires à Forest, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont toutefois inférieures au niveau régional, à un taux supérieur à la moyenne. Ce rendement inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par une faible densité de bureaux.

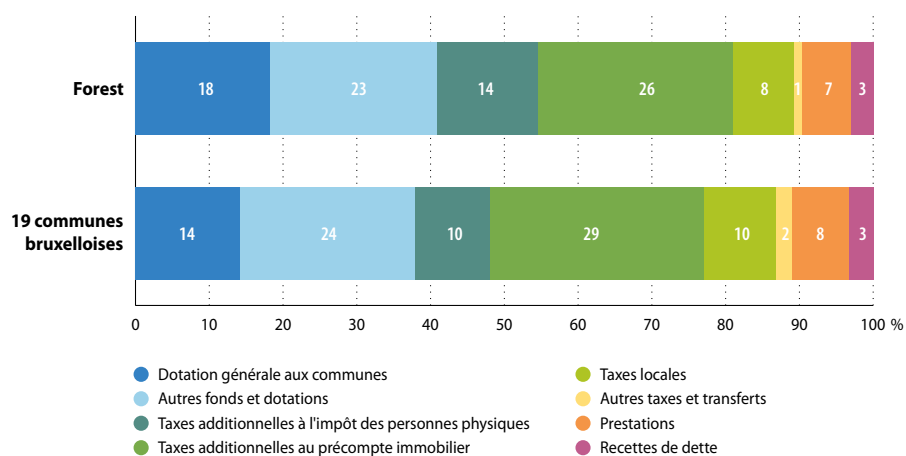
Les recettes des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**¹⁷ (14 %) constituent la troisième source de revenus de Forest. Avec un taux communal supérieur à la moyenne et un revenu médian supérieur à la moyenne régionale, les recettes issues de l'impôt des personnes physiques par habitant sont supérieures à celles des 19 communes réunies. (voir chapitre ⁷, Revenus). Enfin, les **taxes communales** représentent 8 % des recettes de la commune.

¹⁵ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

¹⁶ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

¹⁷ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

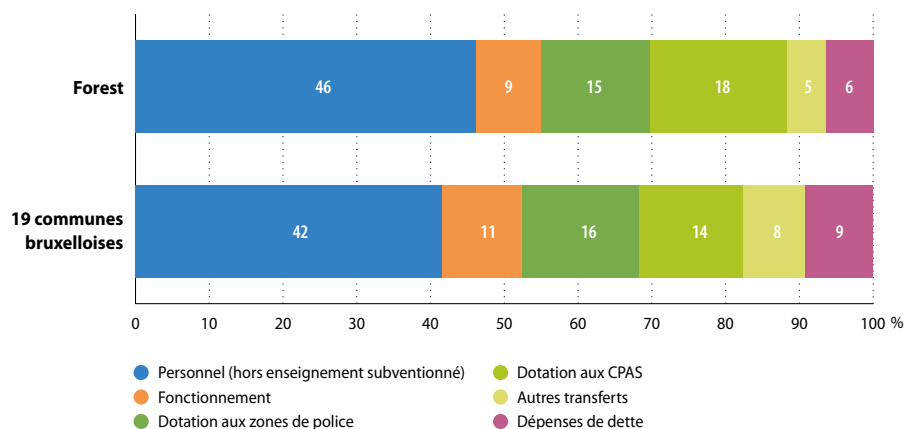
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



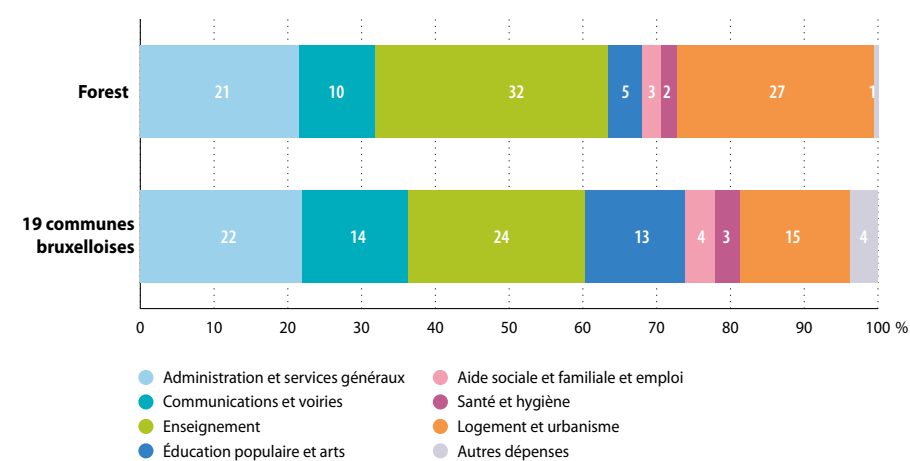
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Forest. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 46 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. La dotation au CPAS est relativement un peu plus élevée à Forest que dans les 19 communes réunies, contrairement aux dépenses de fonctionnement, à la dotation aux zones de police, aux autres transferts (tirés vers le haut pour les 19 communes par la ville de Bruxelles) et aux dépenses de dette.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'enseignement (32 %, contre 24 % pour les 19 communes réunies) et du logement et de l'urbanisme (27 %, contre 15 % pour les 19 communes réunies) ont représenté une part importante des investissements de Forest au cours de la période 2015-2020. L'administration et les services généraux (21 % à Forest, contre 22 % pour les 19 communes) représentent aussi une part importante des investissements de Forest pendant cette période **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, Forest compte 8 492 bâtiments, dont 7 351 résidentiels et 1 141 non résidentiels. La part de bâtiments résidentiels est similaire à la moyenne régionale. Les bâtiments résidentiels se composent de 27 002 logements à Forest, dont 1 327 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 751 euros à Forest, contre 739 euros à l'échelle régionale¹⁸. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergie et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages¹⁹.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Forest, parmi les 7 351 bâtiments résidentiels, 68 % sont des maisons²⁰, et 32 % des immeubles à appartements (contre respectivement 77 % et 23 % dans la Région). Les immeubles à appartements sont donc plus présents dans la commune. Les maisons 3 et surtout 4 façades sont plus rares à Forest que dans la Région **9-1**.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Forest	61 %	6 %	0,7 %	32 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

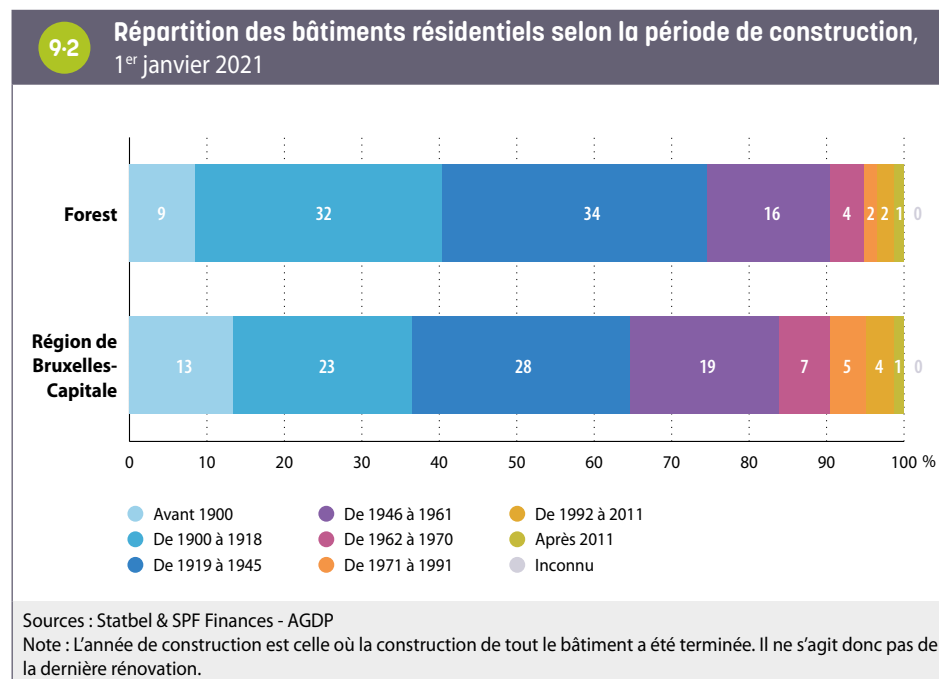
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

¹⁸ SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

¹⁹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

²⁰ Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

À Forest, le bâti très ancien (avant 1900) est sous-représenté en comparaison avec la situation régionale. Par contre, les bâtiments des périodes 1900-1918 et 1919-1945 sont surreprésentés : dans la commune, ils composent respectivement 32 % et 34 % du bâti résidentiel, contre 23 % et 28 % pour l'ensemble de la Région. Le bâti plus récent est sous-représenté dans la commune **9-2**. Les bâtiments d'après 1971 constituent par exemple 5 % du bâti de la commune, contre 9 % pour la Région.



Sur base des données du Censur 2011 relatives à la taille des logements, on constate que les logements de petite taille (1 à 2 pièces) et de grande taille (6 pièces et plus) sont légèrement sous-représentés à Forest par rapport à la situation régionale. Les logements de 4 pièces représentent près d'un tiers des logements à Forest, une proportion supérieure à la situation régionale (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur la base des données du Censur 2011, il apparaît que 40 % des logements sont occupés par leur propriétaire, ce qui est similaire à la moyenne régionale (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Forest compte 1 327 **logements sociaux**, soit 20 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est moins élevé à Forest (5,2 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9.3**.

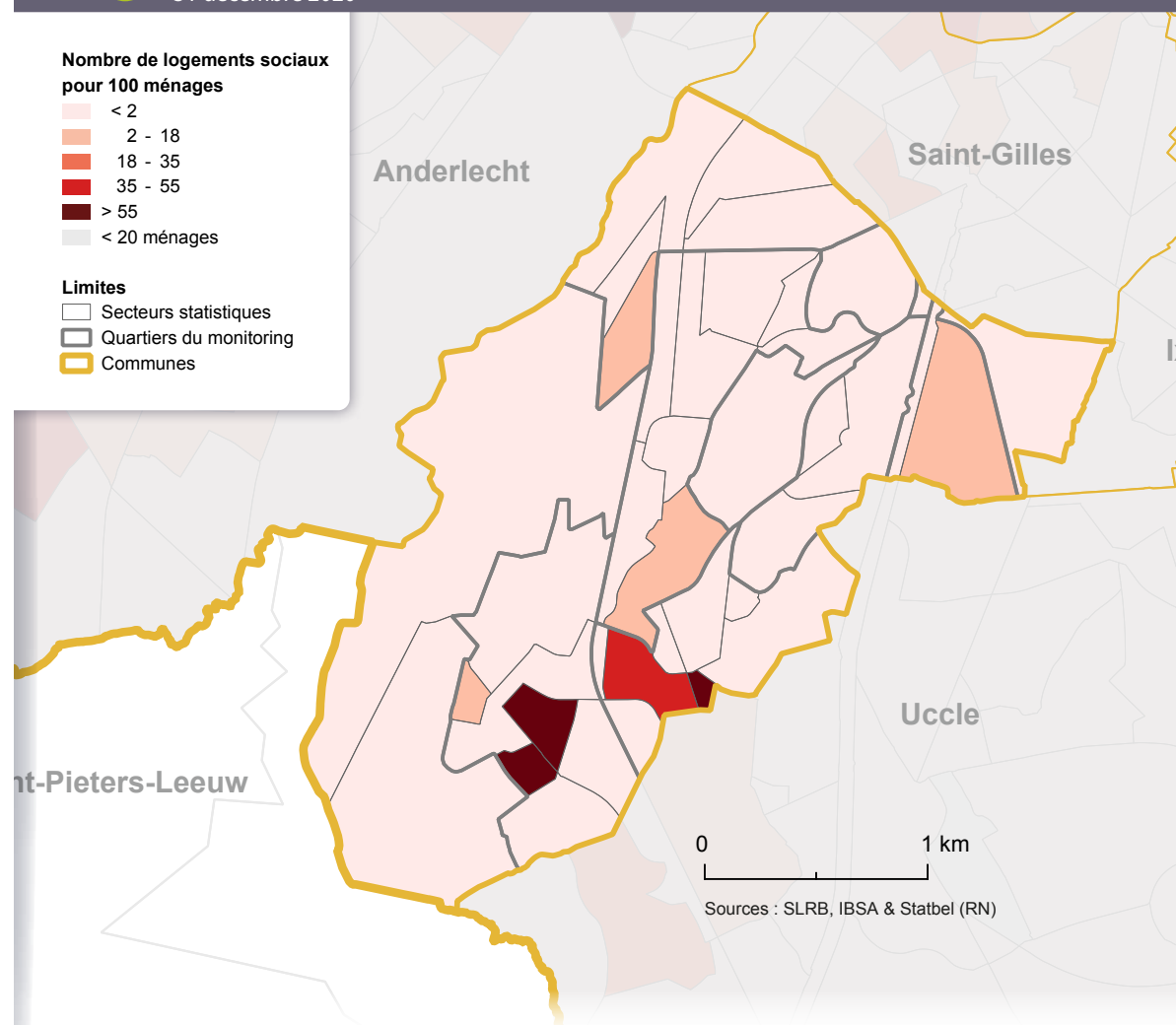
Notons qu'en 2022, 1 906 ménages forestois (1 985 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 7 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution²¹.

9.3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020	Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	1 327	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	5,2	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

²¹ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.

9-4

Nombre de logements sociaux pour 100 ménages par secteur statistique, Forest, 31 décembre 2020



À Forest, les logements sociaux sont spatialement concentrés : 5 **secteurs**²² accueillent à eux seuls près de 80 % des 1 327 logements sociaux de la commune **9.4**. Dans deux secteurs (Foyer forestois - Madelon et Messidor II), les logements sociaux constituent l'intégralité des logements. Dans le secteur Foyer forestois - Famille, on trouve 61 % de logements sociaux et dans Messidor I, 55 %.

²² Foyer forestois - Madelon, Foyer forestois - Famille, Bourgogne, Molière et Messidor II.

Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²³. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 179 à Forest²⁴. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Forest, 416 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

De manière générale, l'offre en logements locatifs à finalité sociale et logements sociaux est relativement faible à Forest, malgré un nombre non négligeable de logements AIS dans la commune.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁵, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁶. Au total, on dénombre 649 logements acquisitifs à finalité sociale à Forest²⁷ 9-5.

9-5	Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020		Acquisitifs
	Locatifs		
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Forest	179	416	649
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

23 Perspective.brussels (2021).

24 Logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019.

25 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

26 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

27 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus entre 2010 et le 31/12/2020 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

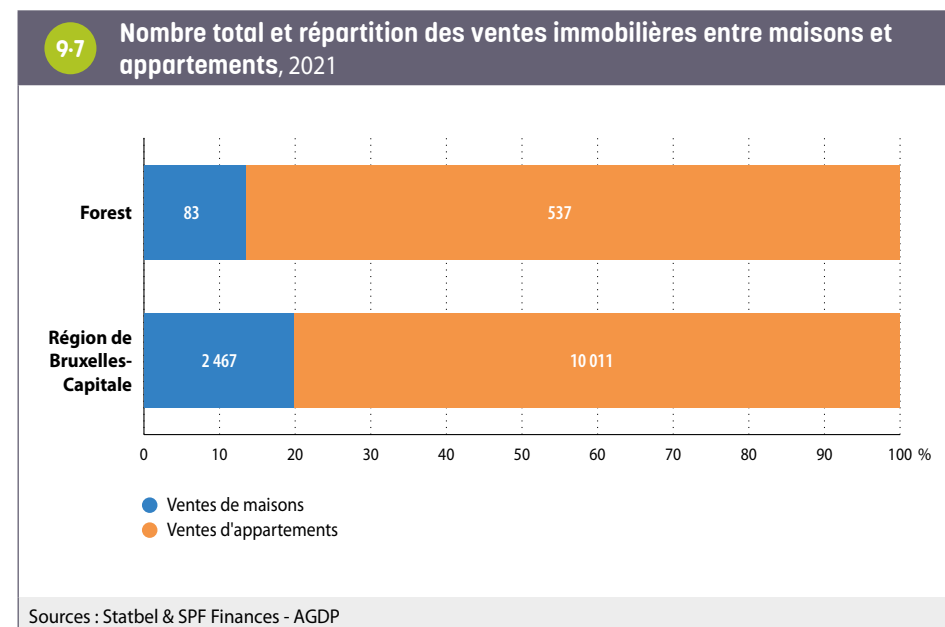
9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Forest qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 260 000 et de 470 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons corrigé de l'inflation a augmenté de façon très importante (respectivement +33 % et +30 %). L'augmentation des prix de vente médians a été encore plus forte que dans l'ensemble de la Région (+22 % et +18 %).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021				
	Forest		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	362 000 €	470 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	76	82	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	195 000 €	260 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	503	537	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	2,38	2,42	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Forest concerne des appartements. La proportion de ventes de maisons y est encore moins importante qu'à l'échelle de la Région étant données les caractéristiques des bâtiments résidentiels ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Forest, on dénombre 0,6 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur égale à la moyenne régionale. Au sein de la Région, ce nombre de voitures par ménage varie de 0,4 (Saint-Josse) à 0,9 (Woluwe-Saint-Pierre). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e. a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée²⁸.

À Forest, 51 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui correspond également à la moyenne régionale (52 %), 40 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 9 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	51,4	52,3
	1 voiture	%	39,6	37,7
	2 voitures ou plus	%	9,0	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,6	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	5,0	7,7

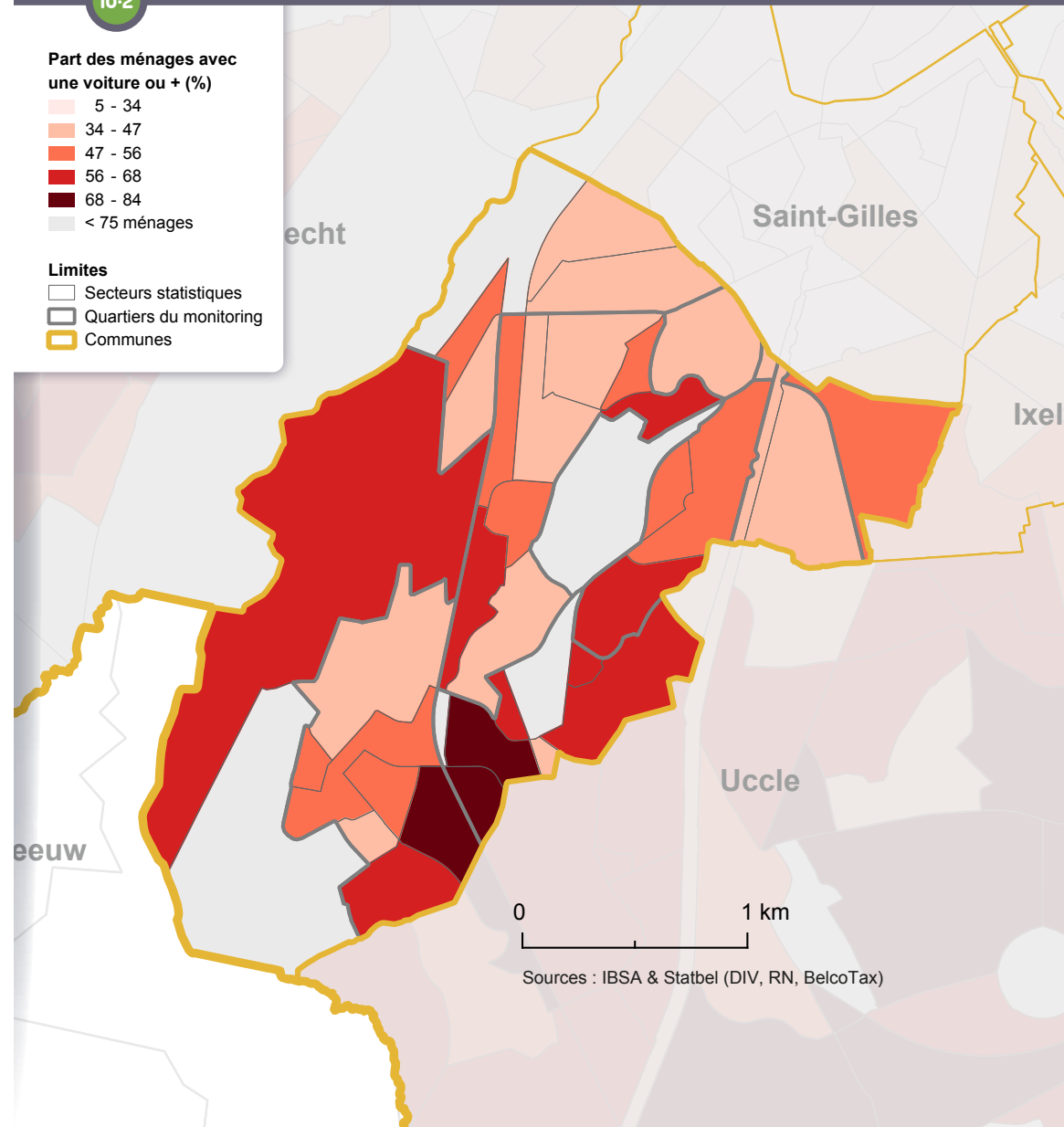
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². La géographie de la part des ménages avec une voiture est globalement superposable à celles des revenus. Le nord de la commune, par exemple, est moins aisé et moins motorisé.

28 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Forest, 2019



Néanmoins, certains secteurs échappent à cette relation : le secteur Berkendael présente un niveau de motorisation des ménages inférieur à ce que pourrait laisser présager son niveau de revenu, et le secteur Pont de Luttre - Ouest présente quant à lui un taux de motorisation des ménages élevé, alors que les revenus y sont faibles.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est inférieure à Forest à ce que l'on observe au sein de la Région (5 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que cette part est la plus élevée (16 %) et à Saint-Josse qu'elle est la plus faible (2,6 %).

Ces variations communales s'expliquent essentiellement par les différences en termes de **taux d'emploi** et de caractéristiques des emplois occupés par les résidents de chacune des communes. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur²⁹) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). Elle est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est légèrement moins élevée à Forest qu'à Bruxelles dans son ensemble. En 2021, on y dénombre ainsi 29 emplacements, soit un pour 1 941 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région ; ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 664 fois en moyenne à Forest, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

		Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Forest	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	29	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 941	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	19 247	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	664	439	342	441

Source : parking.brussels

29 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

10.2. ENVIRONNEMENT

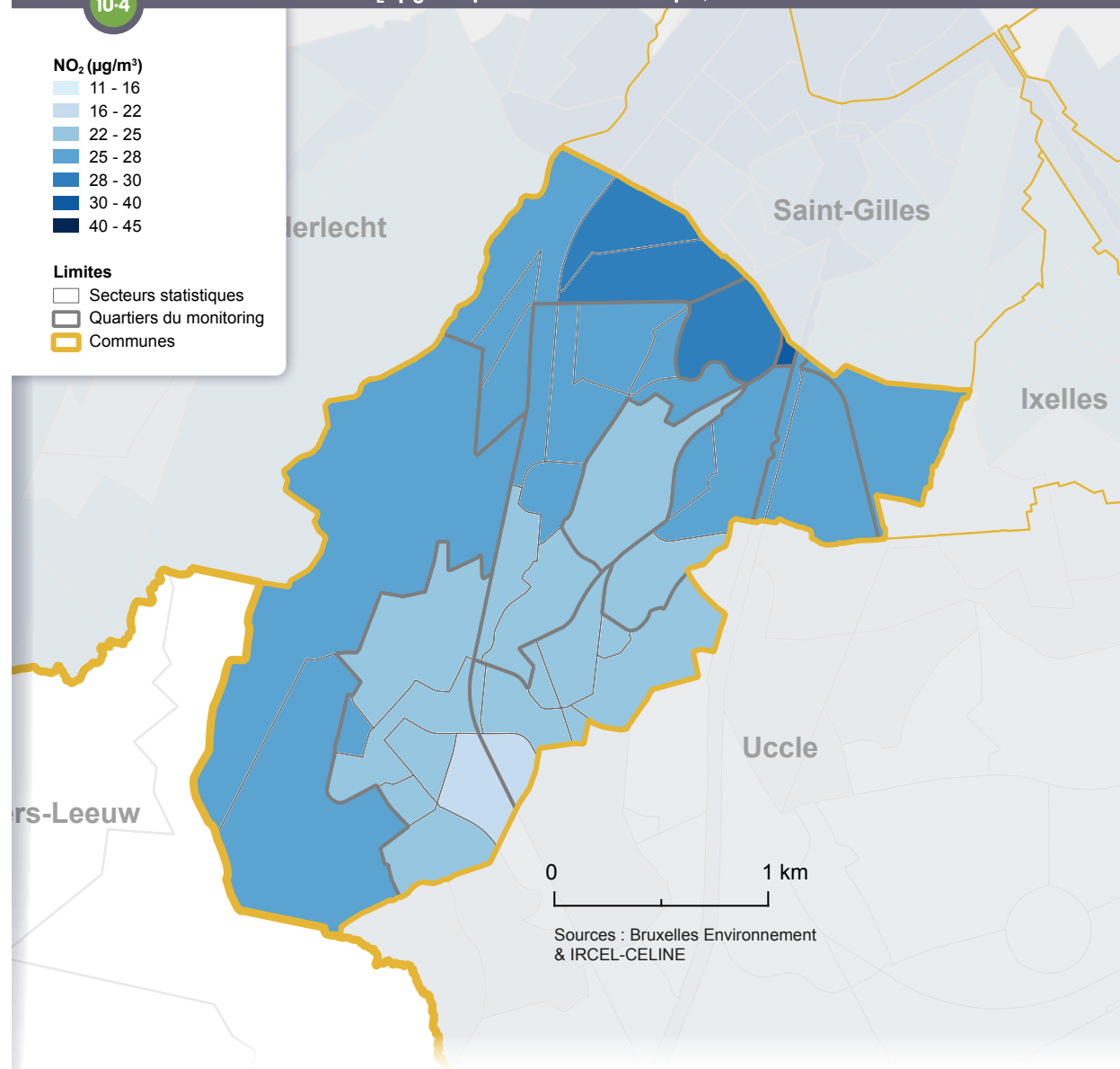
Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO₂, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région³⁰.

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO₂** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m³), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m³)³¹.

La **concentration en NO₂** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs statistiques** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). À Forest, les valeurs varient modérément d'un secteur à l'autre. Les secteurs qui présentent les valeurs les plus élevées se situent dans le nord de la commune, parcouru par plusieurs grands axes de communication (avenue du Roi, avenue Wielemans Ceuppens, avenue du Parc). Les valeurs les plus faibles s'observent dans les secteurs Stuart Merrill et Haveskercke qui sont au contraire assez éloignés de ce type d'axes **10-4**.

10-4 Concentrations en NO₂ (µg/m³) par secteur statistique, Forest 2019



³⁰ Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022.

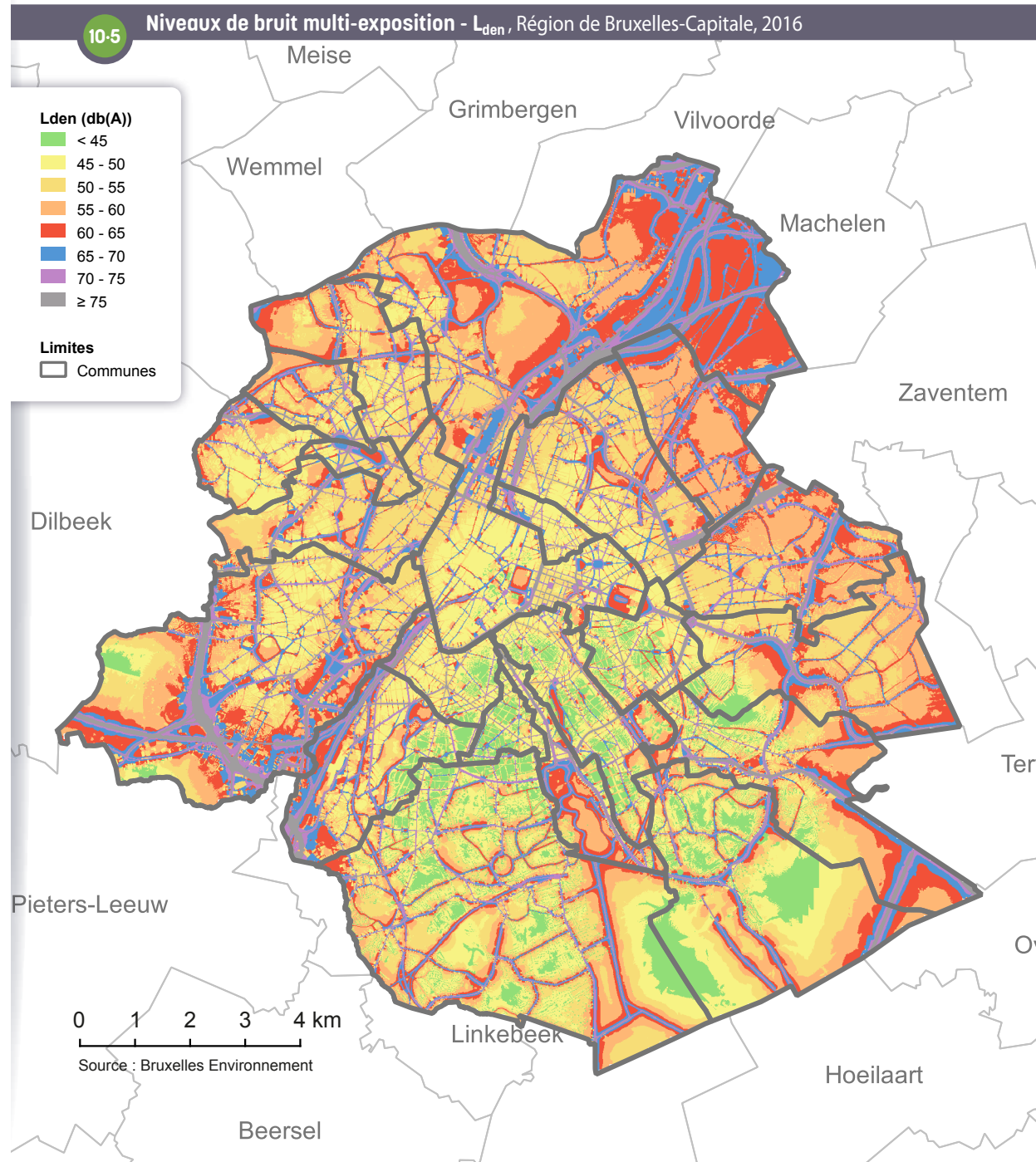
³¹ Idem.

Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24 h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels – dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24 h. À Forest, les valeurs élevées sont surtout liées à la présence de deux axes ferroviaires (surtout les lignes vers Paris et Mons dans l'ouest de la commune), mais aussi, dans le sud de la commune, du ring. Aux alentours du parc de Forest, les valeurs estimées sont élevées en raison de la présence de voies de communication routière.



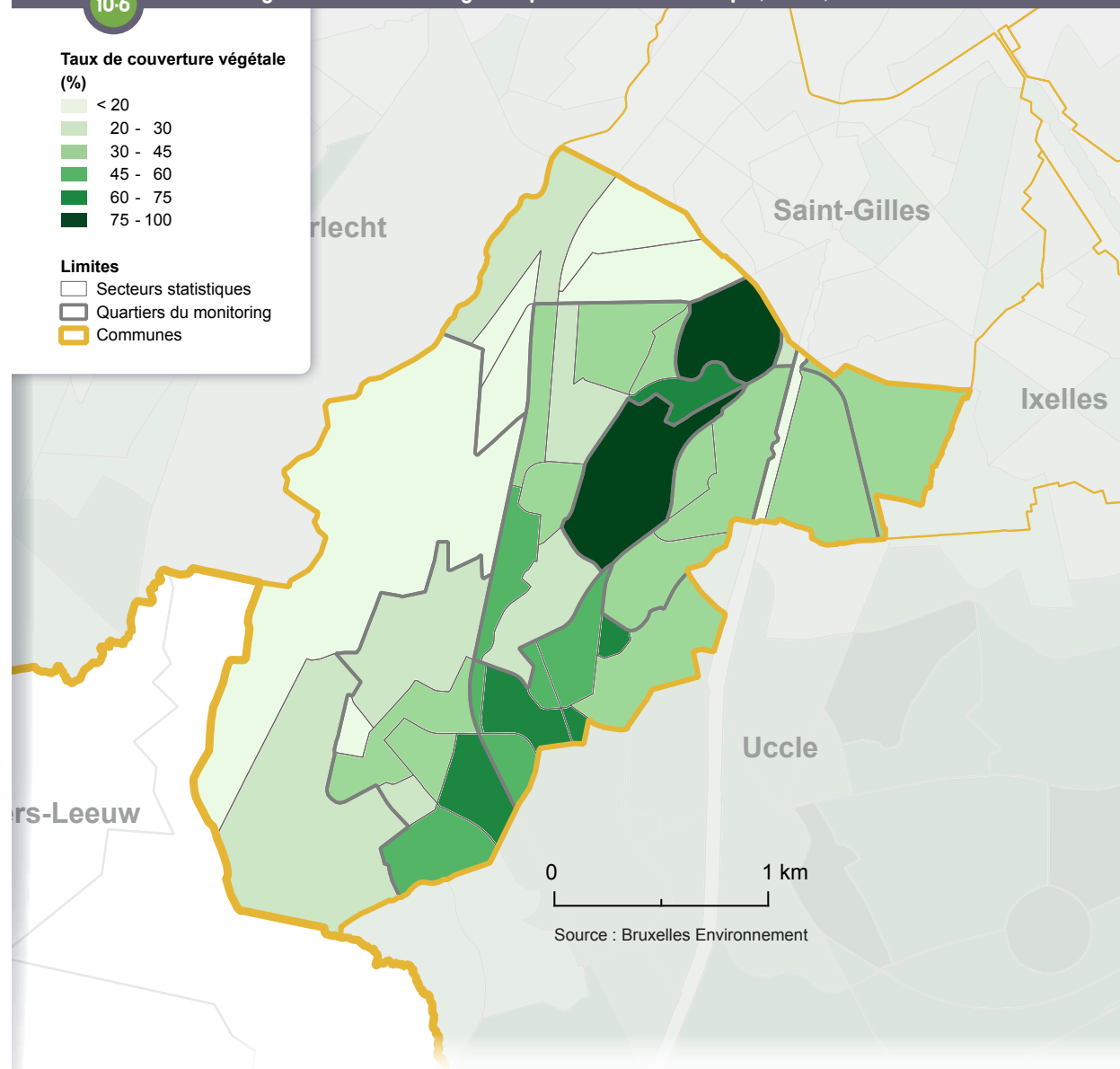
Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Forest apparaît comme une commune moins verte que la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes). La part du territoire sous couverture arborée, mais aussi sous couverture végétale, est moins importante à Forest (respectivement 19 % et 34 %) qu'au sein de la Région (33 % et 52 %) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique](#) ¹⁰⁻⁶ fait ressortir la présence des deux grands parcs de la commune (parc de Forest et parc Duden). D'autres secteurs apparaissent comme bien végétalisés soit car il s'agit de secteurs avec des maisons dotées de grands jardins privés (Stuart Merril, Reine Marie-Henriette), soit car il s'agit de secteurs de logements sociaux organisés sous une forme proche de la cité-jardin (Messidor I) soit de tours espacées les unes des autres (Messidor II). Les zones les moins végétalisées correspondent aux secteurs occupés par l'infrastructure ferroviaire (Bollinckx), mais aussi aux secteurs densément peuplés, au sein desquels les intérieurs d'îlots ont également été bâtis (Saint-Antoine, Monténégro).

10-6 Pourcentage de couverture végétale par secteur statistique, Forest, 2020



La part du territoire constituée d'espaces verts et récréatifs accessibles au public est plus faible à Forest (9 %) qu'au sein de la Région (19 %), et la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts accessibles est largement supérieure à la moyenne régionale (39 % contre 27 %) 10-7. Ceci s'explique par la relative concentration spatiale des grands espaces verts de la commune. Enfin, la densité des espaces verts est également plus faible que la moyenne régionale. Le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant à Forest est en effet inférieur à la moyenne régionale (10 m²/habitant contre 25 m²/habitant), même s'il faut garder à l'esprit que la moyenne régionale est tirée vers le haut par la présence, sur le territoire régional, d'une partie importante de la Forêt de Soignes.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	2,1	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		1,2	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		34	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		19	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,6	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		2,5	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		9	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		39	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		10	25

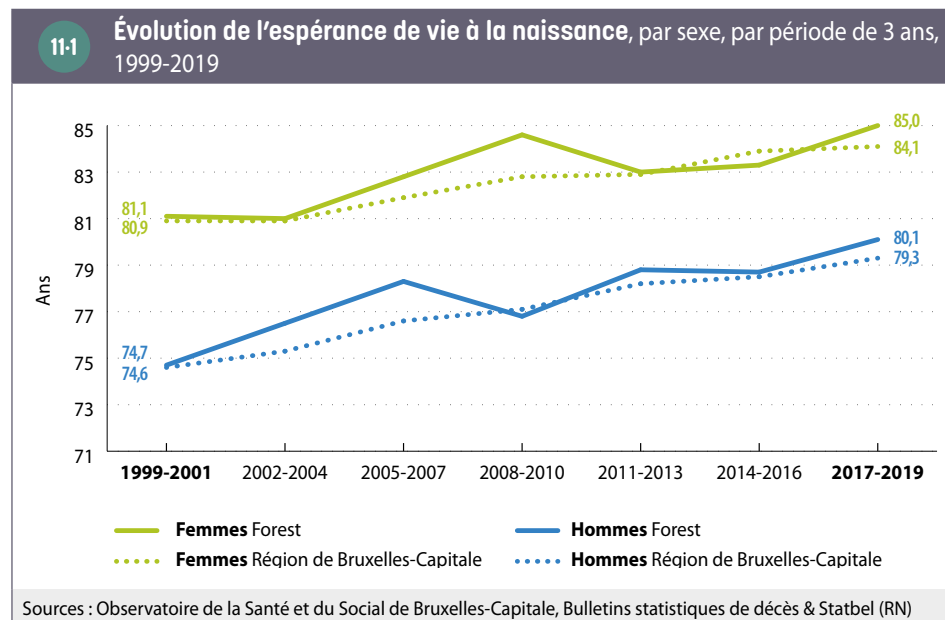
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance à Forest est, tant pour les hommes (80,1 ans) que pour les femmes (85,0 ans), légèrement plus élevée qu'en Région bruxelloise (respectivement 79,3 et 84,1 ans) ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Forest qu'en Région bruxelloise. L'écart en matière d'espérance de vie à la naissance entre les habitants de cette dernière et ceux de Forest s'est creusé au fil du temps, tant pour les hommes que pour les femmes. En 1999-2001, il n'y avait pratiquement aucune différence entre les habitants de Forest et ceux de la Région, tandis que l'espérance de vie des hommes et des femmes dans la commune est supérieure d'environ un an au cours de la période la plus récente.



L'espérance de vie (un peu) plus élevée à Forest s'explique par la situation socio-économique légèrement plus favorable des habitants. La situation socio-économique et la santé sont étroitement liées. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie plus favorables (logement, situation professionnelle, condition de travail, accès à une alimentation saine, possibilités de détente ...) et, d'autre part, un meilleur accès aux soins de santé.³²

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Forest, le **taux de mortalité prématurée** (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 472 pour 100 000 hommes et de 274 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont à peu près semblables à ceux de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes, 272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Forest était de 551 pour 100 000 hommes et de 335 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Forest, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les **cardiopathies ischémiques** et les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

³² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. 2019. Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Commission communautaire commune, Bruxelles (dossier_2019-2_sociale_ongelijkheid_in_gezondheid_nl.pdf (ccc-ggc.brussels)).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Forest	Taux de mortalité standardisé (1) Forest (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Forest	Taux de mortalité standardisé (1) Forest (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	803	472,0	487,8	561	274,0	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	84	53,5	55,8	52	26,2	25,3
Cardiopathies ischémiques	67	42,2	43,0	32	16,5	13,0
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	35	23,4	23,5	33	17,3	14,0
Cancer du sein	-	-	0,3	50	24,1	24,1
Suicide (2)	31	13,5	16,3	19	8,9	7,6
Maladies hépatiques chroniques	34	18,6	16,8	12	6,2	7,6
Maladies cérébrovasculaires	24	15,3	20,9	21	10,8	11,4
Cancer du pancréas	15	12,5	11,4	19	9,6	7,6
Cancer du tissu lymphatique	16	9,5	12,4	14	6,9	6,9
Cancer du côlon	13	11,1	10,8	16	8,0	6,5
Pneumonie	16	9,2	8,8	< 10	-	4,3
Cancer du foie et des voies biliaires	19	12,6	9,3	< 10	-	3,4
Chutes	18	10,7	6,5	< 10	-	3,3
Cancer des ovaires	-	-	-	16	7,4	5,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Dans de nombreuses communes, on peut observer un schéma clair où certaines causes de décès provoquent plus ou moins de décès par rapport à la moyenne régionale. À Forest, nous observons que de très nombreuses causes de décès se situent autour de la moyenne régionale. Les différences entre communes en matière d'[espérance de vie](#) et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants³³. Le profil socio-économique moyen de Forest est semblable à celui de la Région.

³³ Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Forest, calculés sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019, sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Forest (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	32	7,1	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	18	4,0	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Forest/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁴, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données sont disponibles pour toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁵. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

34 L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

35 En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Forest, on estime que 6 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardiaque et environ 7 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après standardisation pour l'âge, il ressort que ces trois maladies chroniques sont tout aussi fréquentes à Forest que dans l'ensemble de la Région **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Forest (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Forest (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 000,0	7 715,6	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	953,1	1 202,1	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 075,3	9 299,3	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

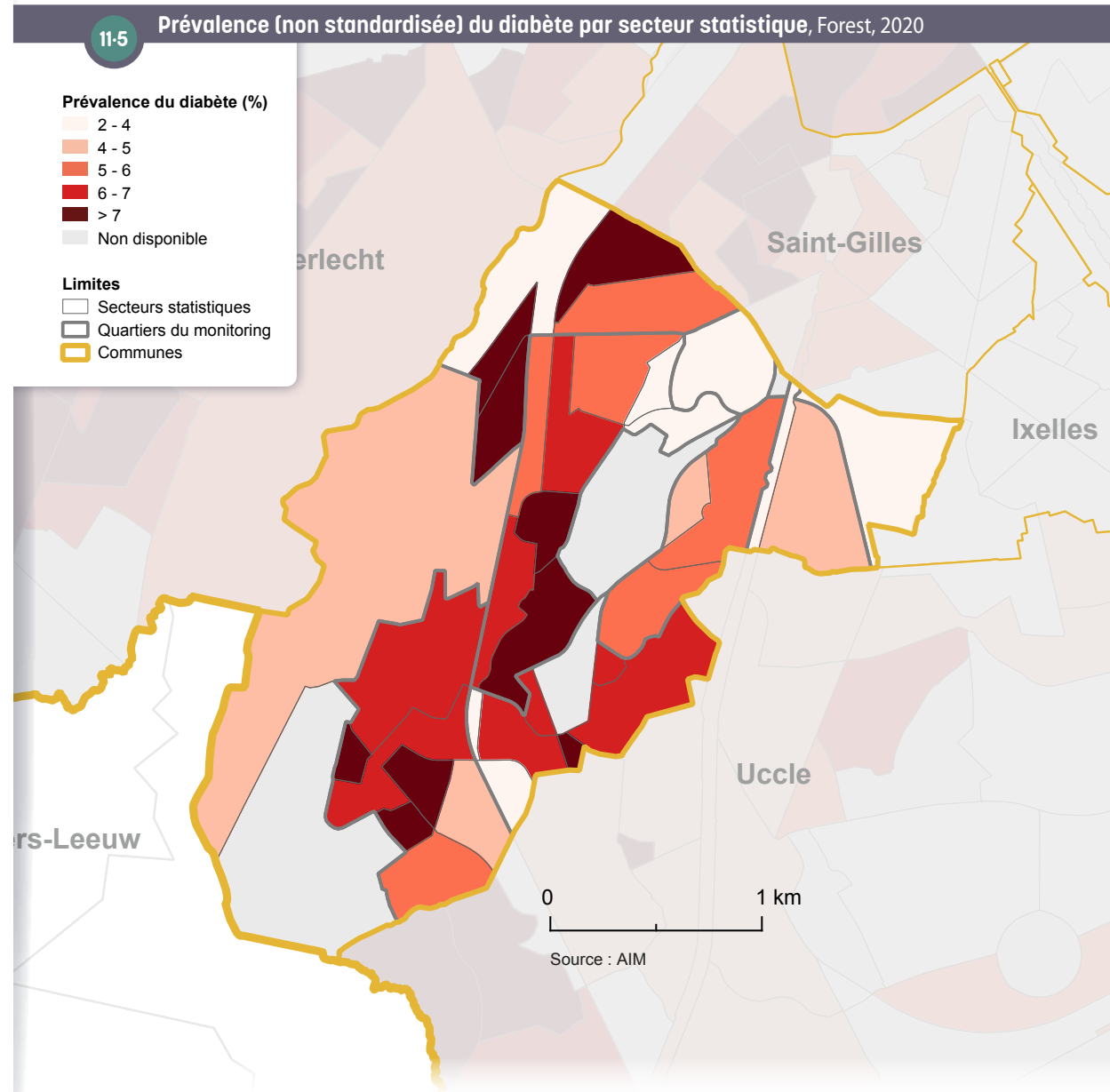
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Forest, la prévalence du **diabète** (non standardisé) est inégale selon les quartiers. Dans le quartier Bas Forest, qui fait encore partie du «croissant pauvre», le diabète est plus fréquent **11-5**. Le quartier Saint-Denis-Neerstalle présente également une prévalence élevée de diabète, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit d'un quartier où la part de logements sociaux est relativement élevée. Vossegat-Rosendaal compte également un nombre relativement élevé de diabétiques, ce qui peut être lié à la proportion relativement plus élevée de personnes âgées de 65 ans ou plus. Dans le quartier Altitude 100 et la zone industrielle sud, le diabète est moins répandu.

Par ailleurs, 9,2 % des bénéficiaires à Forest ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁶. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est semblable à Forest (10,9 %) et en Région bruxelloise (11,2 %). Toutefois, il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par les soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁷.



³⁶ Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

³⁷ L'obtention du statut «affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Par rapport à la Région, l'**incidence standardisée** du cancer colorectal chez les hommes est légèrement moins élevée à Forest pour la période 2016-2019.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Forest, on estime qu'ils touchent 55,5 hommes sur 100 000 et 37,2 femmes sur 100 000. Chez les femmes et les hommes de Forest, ce type de cancer survient dès lors avec la même fréquence (incidence brute) que le cancer des poumons³⁸.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019			
	Taux d'incidence brut Forest (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Forest (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	99,8	165,6	165,5
Poumons-bronches	67,5	107,4	106,6
Colorectal	35,1	57,6	86,5
Femmes			
Sein	146,4	173,1	185,2
Colorectal	59,8	71,0	58,4
Poumons-bronches	47,6	61,0	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Forest, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

38 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Forest, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation pour l'ensemble des programmes de dépistage est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants de Forest se rendent à peu près aussi souvent (28 %) chez le dentiste pour une consultation préventive que la moyenne de la Région (27 %). Ce chiffre reste cependant faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 52 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Forest, une proportion assez semblable à celle de la moyenne régionale.

		11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021	
		Forest	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	10,2 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	52,5 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	18,0 % (♂) - 16,7 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	25,0 %	25,1 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	27,9 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	51,8 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

39 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

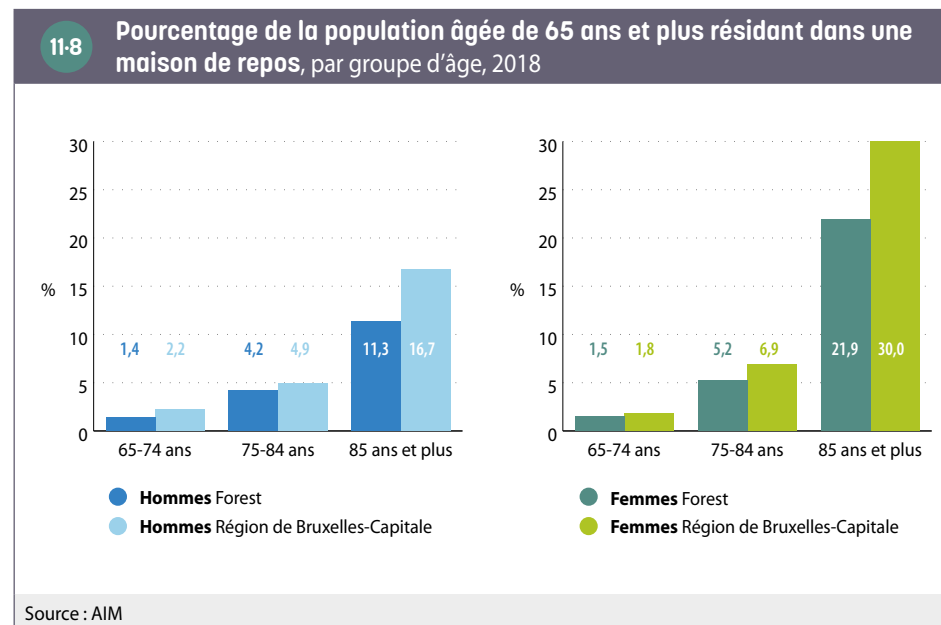
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Forest compte 5 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 579 lits (dont 244 lits MRS⁴⁰ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7,8 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %). Toutefois, Forest compte également une MR(S) reconnue par la Communauté flamande avec 140 lits (néerlandophones) qui ne sont pas inclus dans le calcul ci-dessus.

En 2018, 414 habitants de Forest âgés de 65 ans et plus (304 femmes et 110 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,4 % de ce groupe d'âge⁴¹. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les habitantes de Forest sont plus nombreuses à vivre dans une MR(S) (6,7 %) que les hommes (3,6 %). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Forest en 2018. Nous observons ici que la sous-représentation relative des résidents des maisons de repos parmi les personnes âgées de 65 ans et plus se retrouve pour les deux sexes dans tous les groupes d'âge.



Le pourcentage de Forestois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 40 % en 2018. Dans la population forestoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 33 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

40 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

41 Il s'agit en l'occurrence de personnes domiciliées à Forest et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Forest, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Forest. Notons que, toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger. Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice. Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français. Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019

	Taux d'incidence standardisé (1) Forest (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Forest	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Forest
Hommes						
Prostate	165,6	[134,0 ; 197,1]	165,5	[158,7 ; 172,4]	99,9	[81,0 ; 118,7]
Poumons-bronches	107,4	[82,4 ; 132,4]	106,6	[101,2 ; 111,9]	99,0	[76,3 ; 121,7]
Colorectal	57,6	[38,9 ; 76,3]	86,5	[81,6 ; 91,3]	62,7	[42,8 ; 82,7]
Femmes						
Sein	173,1	[146,7 ; 199,6]	185,2	[179,2 ; 191,2]	93,7	[79,5 ; 107,8]
Colorectal	71,0	[54,0 ; 88,0]	58,4	[55,0 ; 61,8]	123,5	[94,3 ; 152,6]
Poumons-bronches	61,0	[44,8 ; 77,3]	50,5	[47,2 ; 53,7]	120,8	[88,9 ; 152,8]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Forest*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Forest

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels